



Syndicat mixte du
bassin du
gave de Pau

Envoyé en préfecture le 25/09/2026

Reçu en préfecture le 25/09/2026

Publié le

ID : 064-200067262-20260924-260924_06-DE



RAPPORT ANNUEL ²⁰²⁵ D'ACTIVITÉ



Michel CAPERAN
Président du SMBGP

Edito

Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 064-200067262-20260924-260924_06-DE



Au moment où j'écris cet édito, je ne peux m'empêcher de regarder le chemin que nous avons parcouru depuis 2020, avec les 31 délégués du Syndicat qui m'ont fait confiance durant ce mandat ainsi qu'avec l'équipe technique du Syndicat.

L'année 2025 marque l'aboutissement de multiples démarches mais aussi le début de nouvelles perspectives pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations du gave de Pau et ses affluents. Collectivement, nous avons su faire évoluer cette nouvelle compétence GeMAPI, dont les Communautés de communes et d'agglomération ont hérité, pour en créer une véritable politique au service de l'intérêt général des populations du territoire et de la richesse patrimoniale de nos rivières.

Aujourd'hui, avec la mise en place progressive de la taxe GeMAPI, le Syndicat a pu procéder à la mise en œuvre opérationnelle de nos 13 programmes pluriannuels de gestion des cours d'eau sur les 110 km de gave de Pau et plus de 900 km d'affluents principaux. Je souligne que nos outils de modélisation des crues ont permis d'aider les EPCI-FP, par une véritable action préventive, dans l'élaboration de PLUi. Ces moyens ont aussi permis de boucler les 51 actions du programme d'études préalables au PAPI et de construire le PAPI que j'ai présenté en commission inondation de bassin Adour Garonne le 4 décembre 2025. Notre capacité collective a permis de mobiliser des plans de financement optimisés avec l'ensemble des partenaires (agence de l'eau, Région, Etat, Europe) sans recourir à l'emprunt.

Pour les années qui viennent, suite à la validation par le Préfet de bassin, je lancerai début 2026 le PAPI. Ainsi, la feuille de route du Syndicat est tracée. Elle engage le territoire jusqu'en 2032 au travers d'une cinquantaine d'actions pour un total de 40 M€, avec un taux global de subventions du fonds Barnier de l'ordre de 50%.

Pour conclure, je tiens à remercier les délégués du Syndicat pour leur appui et la confiance qu'ils m'ont apportés durant toutes ces années. J'adresse mes vœux de réussite aux nouveaux délégués qui entreront en fonction en 2026 et qui devront poursuivre la solidarité de bassin et la pérennité des actions.

SOMMAIRE

6	1	LE SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DU GAVE DE PAU
6	1.1	Contexte spécifique à l'année 2025
7	1.2	Périmètre
8	1.3	Compétences
10	1.4	Élus
12	1.5	Équipe
13	1.6	Bilan financier
14	1.7	Partenaires
15	2	BILAN DE L'ANNEE 2025
16	2.1	Gave de Pau
16	2.1.1	Suivi annuel du gave de Pau
18	2.1.2	Synthèse de l'état du gave de Pau
20	2.1.3	Travaux réalisés sur le gave de Pau
25	2.1.4	Etudes sur le gave de Pau
30	2.2	Affluents du gave de Pau
32	2.2.1	Synthèse des actions sur les affluents
36	2.2.2	Bassin Lagoin-Mouscle
37	2.2.3	Bassin Beez-Ouzom
38	2.2.4	Bassin Ousse-Oussère
40	2.2.5	Bassin Neez-Soust
42	2.2.6	Bassin Luz-Gest
44	2.2.7	Bassin Baise-Luzoué
46	2.2.8	Bassin Agle-Aulouze
48	2.2.9	Bassin Geule-Henx-Clamondé
50	2.2.10	Bassin Lâa-Geü
51	2.2.11	Bassin Juscle-Hies
52	2.2.12	Bassin des affluents rive droite et rive gauche du gave de Pau aval

54	2.3	OUVRAGES DE PREVENTION DES INONDATIONS
62	2.4	PROGRAMME D'ACTIONS DE PREVENTION DES INONDATIONS
66	2.5	CHARTRE DE GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU DU BASSIN DU GAVE DE PAU ET DES GAVES REUNIS
68	2.6	CONTACT AVEC PARTENAIRES ET AUTRES MISSIONS
69	2.7	COMMUNICATION
70	3	ORIENTATIONS 2026
72		GLOSSAIRE

LE SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DU GAVE DE PAU

1.1- Contexte spécifique à l'année 2025

Le premier semestre 2025 a alterné entre des périodes de déficit pluviométrique marqué, en février, mars et juin, et des mois connaissant des cumuls proches des moyennes enregistrées sur les trente dernières années. Le deuxième semestre s'est montré tout aussi contrasté avec un été sec, malgré la seconde quinzaine d'août relativement humide, hormis sur les Pyrénées, et un automne sec, voire très sec sur les reliefs, à l'exception du mois de novembre.

L'état des ressources en eau a logiquement été influencé par ces apports avec des débits du gave de Pau ayant fluctué entre des périodes proches des moyennes interannuelles et des périodes déficitaires voire très déficitaires. C'est ainsi que début août, le gave de Pau passait en vigilance prélèvements sans que la situation n'évolue vers des restrictions à la faveur des apports pluviométriques de milieu de mois.

En revanche, à l'instar des autres années, les bassins versants les plus « sensibles » ont connu des restrictions de prélèvements assez précoces : dès le 27 juin pour l'Ousse des Bois, à partir du 4 juillet pour le Soust, la Baïse et l'Ousse, avec un basculement en crise à partir 18 juillet. 2025 confirme la tendance enregistrée ces dernières années sur ces cours d'eau qui ne permettent plus de satisfaire tous les usages.

En ce qui concerne la surveillance des digues et barrages sous la responsabilité du SMBGP, l'année 2025 est restée relativement « calme ». La mobilisation des équipes, au-delà des opérations classiques d'entretien, n'a été nécessaire que sur deux courtes périodes, le 10 mai et du 3 au 4 juin.

Les projets inscrits dans le programme d'études préalables au Programme d'Action et Prévention des Inondations (PAPI) ont été poursuivis et bons nombres terminés. Mais le fait le plus marquant de l'année sur ce volet est la finalisation et la validation du dossier PAPI ainsi que les nombreux échanges avec les services de l'Etat durant la phase d'instruction. Cette démarche longue, rigoureuse et ambitieuse, qui engage le SMBGP jusqu'en 2032, s'est soldée par une présentation en commission inondation de bassin le 4 décembre et un avis favorable.

Les travaux programmés de mai à novembre sur les différents cours d'eau ont été mis en œuvre sans grandes difficultés grâce au « calme » hydrologique.

Sur le volet gestion des milieux aquatiques, l'année 2025 marque également un tournant important puisqu'en cours d'année, le SMBGP a reçu les derniers arrêtés préfectoraux déclarant d'intérêt général les programmes de travaux sur l'intégralité des rivières du périmètre. Le SMBGP peut dorénavant mettre en œuvre les opérations d'intérêt général sur les 13 bassins versants de son territoire.

Enfin, dans la continuité des décisions prises en 2024, l'équipe du SMBGP s'est vue renforcée par l'arrivée de l'animatrice de la Charte de gestion de la ressource en eau du bassin du gave de Pau et des gaves réunis que le Syndicat porte avec le Syndicat Mixte du Pays de Lourdes et des Vallées des gaves et l'Institution Adour.

Après de nombreux échanges avec l'ensemble des acteurs du bassin, la Charte a été validée le 25 septembre par le comité de pilotage. Les premières adhésions ont été actées dès 2025 et se poursuivront en 2026.

1.2- Périmètre

Le SMBGP intervient sur le bassin versant aval du gave de Pau, pour lequel ses 8 membres lui ont transféré la compétence GeMAPI.

Il s'agit des cours d'eau principaux correspondant :

- au gave de Pau, depuis la limite avec les Hautes-Pyrénées, à Lestelle-Bétharram, jusqu'à sa confluence avec le gave d'Oloron à Cauneille, dans les Landes,
- à tous les affluents qui convergent vers cet exutoire.

900 km de cours d'eau

154 000 hectares

3 départements

2 Communautés d'agglomération (CA)

7 Communautés de communes (CC) (dont 6 adhérentes)

156 communes

260 000 habitants

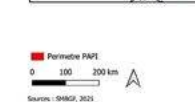
Il s'agit précisément pour les membres adhérents de :

- Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées (64) : tout ou partie de 30 communes
- Communauté d'agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées (65) : tout ou partie de 7 communes
- Communauté de communes du Béarn des Gaves (64) : tout ou partie de 4 communes
- Communauté de communes du Haut Béarn (64) : tout ou partie de 7 communes
- Communauté de communes de Lacq-Orthez (64) : tout ou partie de 49 communes
- Communauté de communes du Nord Est Béarn (64) : tout ou partie de 12 communes
- Communauté de communes du Pays de Nay (64 et 65) : 29 communes
- Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans (40) : tout ou partie de 8 communes

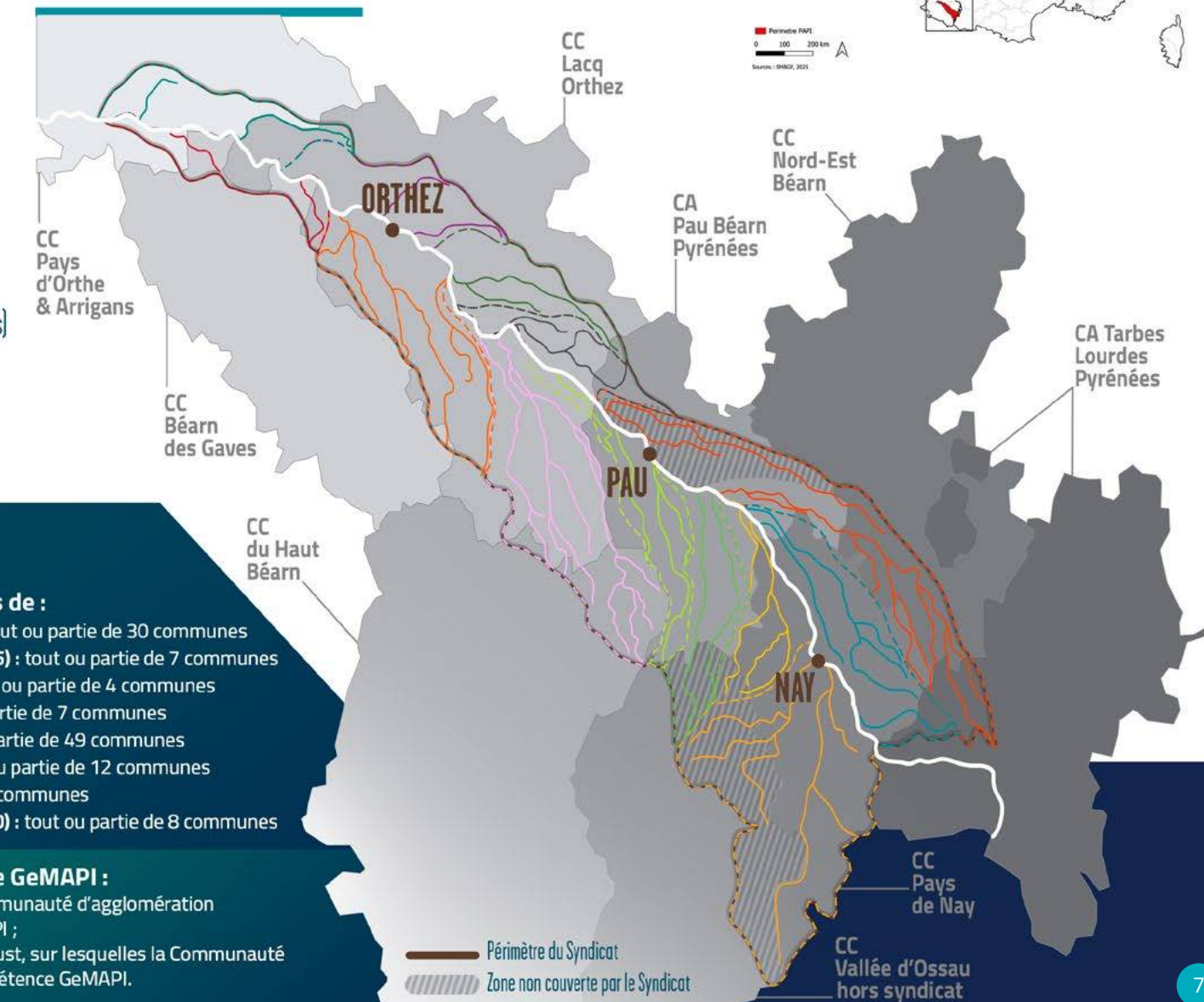
A noter que le SMBGP n'exerce pas la compétence GeMAPI :

- sur une partie du bassin Ousse-Oussère, sur laquelle la Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées exerce directement la compétence GeMAPI ;
- sur les têtes des bassins Beez-Ouzom, Luz-Gest et Neez-Soust, sur lesquelles la Communauté de communes de la Vallée d'Ossau exerce directement la compétence GeMAPI.

Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 064-200067262-20260924-260924_06-DE



0 100 200 km
Sources : SHM2, 2021





LE SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DU GAVE DE PAU

1.3- Compétences

Le SMBGP a pour objectif la prévention des inondations, la gestion des milieux aquatiques et de la ressource en eau dans le strict respect des compétences et des responsabilités reconnues respectivement aux propriétaires (riverains des cours d'eau non domaniaux, propriétaires d'ouvrages, ...) ou à leur association syndicale, à l'Etat et à ses éventuels concessionnaires, aux collectivités territoriales et à leurs regroupements ainsi qu'à l'agence de l'eau.

Il est constitué en syndicat à la carte avec des compétences obligatoires et d'autres facultatives.

1- Socle commun de compétences exercées pour tous les membres du SMBGP

Pour mettre en œuvre son objet, le Syndicat est habilité à entreprendre l'étude, l'exécution et l'exploitation de tous travaux, actions, ouvrages ou installations présentant un caractère **d'intérêt général ou d'urgence** et relevant des missions composant la compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » (**GeMAPI**), définies aux items 1°, 2°, 5°, 8° de l'article L211-7 du Code de l'Environnement :

- aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique
- entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau
- défense contre les inondations et contre la mer
- protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

2- Compétences à la carte exercées au choix des membres du SMBGP

Les compétences facultatives du Syndicat sont ouvertes aux membres adhérant aux compétences obligatoires. Elles sont les suivantes :

- item 11° de l'article L.211-7 du code de l'environnement : mise en place et exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques
- item 12° de l'article L.211-7 du code de l'environnement : animation et concertation dans les domaines de la prévention du risque d'inondation ainsi que de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin, ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique

La GeMAPI exercée par le SMBGP n'enlève rien aux obligations des propriétaires riverains, publics ou privés, des cours d'eau.

Hormis pour les 110 kilomètres de gave de Pau de notre territoire classés en Domaine Public Fluvial et gérés par l'Etat, les propriétaires riverains sont responsables de l'entretien régulier des cours d'eau jusqu'à la moitié du lit, dans le but de (article L215-14 du code de l'environnement) :

- **maintenir un profil d'équilibre assurant le libre écoulement des eaux**
- **contribuer au bon état écologique par enlèvement des embâcles, débris, atterrissements, par élagage ou recépage de la végétation en rive.**

Le SMBGP est également habilité à réaliser des prestations de services et des opérations de mandat pour le compte de tiers. Ces opérations visent **toute action en lien avec la gestion des cours d'eau et de leurs milieux associés : études, exécution et exploitation de tous travaux, actions, ouvrages ou installations.**

**LE SYNDICAT
MIXTE DU
BASSIN DU
GAVE DE
PAU**

Le comité syndical
s'est réuni 4 fois en 2025
pour environ 10 heures de
débats et 22 délibérations.

Les élus du SMBGP pour la période 2020-2026 :

Le comité syndical est composé de 32 délégués titulaires et de 32 délégués suppléants répartis comme suit :

Envoyé en préfecture le 25/09/2026

Reçu en préfecture le 25/09/2026

Publié le

ID : 064-200067262-20260924-260924_06-DE



**Communauté d'agglomération
Pau Béarn Pyrénées (CAPBP) :**
11 délégués titulaires et
11 délégués suppléants



**Communauté de communes
Lacq-Orthez (CCLO) :**
9 délégués titulaires et
9 délégués suppléants



**Communauté de communes
du Pays de Nay (CCPN) :**
6 délégués titulaires et
6 délégués suppléants



**Communauté de communes
du Nord-Est Béarn (CCNEB) :**
délégués titulaires et
délégués suppléants



**Communauté d'agglomération
Tarbes Lourdes Pyrénées (CATLP) :**
1 délégué titulaire et
1 délégué suppléant



**Communauté de communes
du Haut-Béarn (CCHB) :**
1 délégué titulaire et
1 délégué suppléant



**Communauté de communes
du Béarn des Gaves (CCBG) :**
1 délégué titulaire et
1 délégué suppléant



Communauté de communes
du Pays d'Orthe et Arrigans
(CPOA) :
délégué titulaire et
délégué suppléant

Les élus

Le Président :
Michel CAPERAN, adjoint au maire de la commune de Pau, conseiller communautaire à la Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées.

Les vice-présidents :
- Philippe ARRIAUX, 1^{ère} vice-président
du Syndicat, Maire de la commune de
Vielleèsègure et conseiller
communautaire à la Communauté de
communes Lacq-Orthez

- Alain CAPERET, 2nd vice-président du Syndicat, Maire de la commune de Montaut et conseiller communautaire à la Communauté de communes du Pays de Nay

Le Bureau

Le Bureau est composé du Président, des 2 Vice-Présidents et de 6 membres élus parmi les délégués syndicaux :

Président
Michel CAPERAN CAPBP

1^{er} vice-président
Philippe ARRIAU CCLO

2^{ème} vice-président
Alain CAPERET CCPN

Membres
Bernard MARQUE CAPBP
Roger PEDEFLOUS CAPBP
Anne-Lise GENNEVOIS CCLO
Michel CAZET CCPN
Bernard MASSIGNAN CCNEB
Jérôme LAFFORGUE CATLP

Les délégués syndicaux titulaires pour la période 2020-2026

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
PAU BERN PYRENEES**

Michel BERNOS
Michel CAPERAN
Jérôme CAZENAVE
Jean-Marc DENAX
Victor DUDRET
Didier LARRIEU
Bernard MARQUE
Claude MORLAS
Roger PEDEFLOUS
Xavier POURTAU
Yves VERDIER

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS DE NAY**
Bruno BOURDAA
Alain CAPERET
Serge CASTEIGNAU
Michel CAZET
Jean-Jacques LAFFITTE
Hubert VIGNAU

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU NORD-EST BEARN**
Bernard MASSIGNAN
Henri SOUSBIELE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
LACQ-ORTHEZ
Philippe ARRAU
Daniel BIROU
Gérard DUCOS
Anne-Lise GENNEVOIS
Michel LABOURDETTE
Michel LAURIO
Gilles LEVEQUE
Jean-Jacques SENSEBE
Jérôme TOULOUSE

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
TARBES LOURDES PYRENEES**
Jérôme LAFFORGUE

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU HAUT-BERN**
Jimmy MERCIER

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU BERN DES GAVES**
Patrice LALANNE

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU
PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS**
Bernard DUPONT

1.5- L'équipe

du Syndicat mixte
du bassin du gave
de Pau est composée
de 10 agents :



sous la présidence de
Michel CAPERAN



Célia MARCHAND
Animatrice prévention
des inondations
(depuis février 2024)



Constance XERRI
Chargée d'opération
prévention
des inondations
(depuis juillet 2023)



Pauline GUINLE
Chargée de mission
prévention des inondations
(depuis octobre 2024)



Marie FURET
Animatrice de la Charte de
gestion de la ressource
en eau du bassin du gave
de Pau et des gaves réunis



Nadège BERGÉ
Responsable
administratif
et financier
(depuis octobre 2025)



Loïcia PRAT
Responsable administratif
et financier
(jusqu'en août 2025)



Eric LOUSTAU
Ingénieur
GeMAPI



Sébastien PIETS
Technicien
GeMAPI



Daniel GOMES
Technicien
GeMAPI
depuis août
2023



Luc BERNIGOLLE
Technicien
GeMAPI



Henri PELLIZZARO
Directeur

1.6- Bilan financier

Les principales ressources financières du SMBGP sont constituées par les cotisations de ses membres et les subventions des organismes publics comme l'agence de l'eau, la Région Nouvelle Aquitaine, l'Etat ou encore l'Europe. Accessoirement, des participations diverses

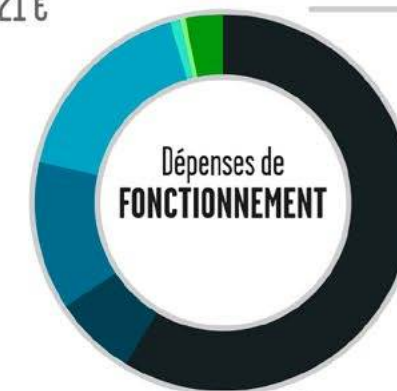
lorsque des opérations sont menées pour le compte (et à la charge) de tiers.

Le cumul des dépenses de fonctionnement et d'investissement s'élève à **3 999 763 €** sur l'année 2025, dont **2 728 914 €** sur les différents programmes opérationnels. Les contributions des membres ont été de **2 122 500 €**. Les subventions perçues en 2025 représentent **2 604 964 €** toutes sections confondues, somme à laquelle il convient d'ajouter **1 360 694 €** de subventions non encore perçues compte-tenu de l'avancée des programmes. Aucun nouvel emprunt n'a été souscrit en 2025.

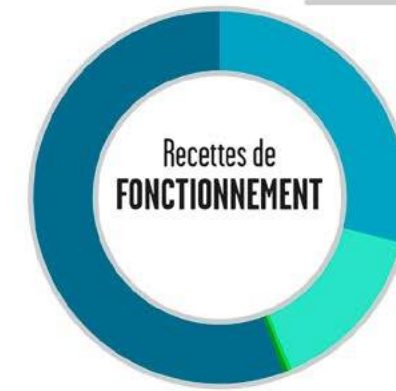
Fonctionnement

DEPENSES : 3 257 747 € / RECETTES : 3 358 368 €

RESULTAT : 100 621 €



59% Travaux
7% Etudes
12% Fonctionnement général
17% Frais de personnel
1% Indemnités élus
<1% Charges diverses
4% Opérations d'ordre

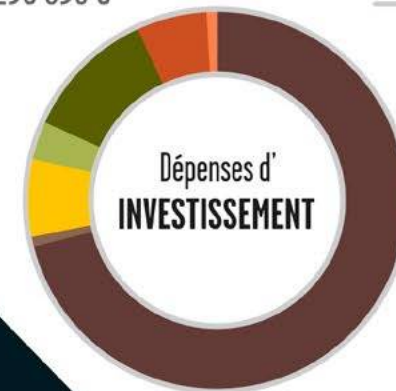


27% Cotisations des EPCI-FP
16% Subventions
<1% Participations de tiers
<1% Atténuation de charges et autres
57% Excédent de fonctionnement reporté

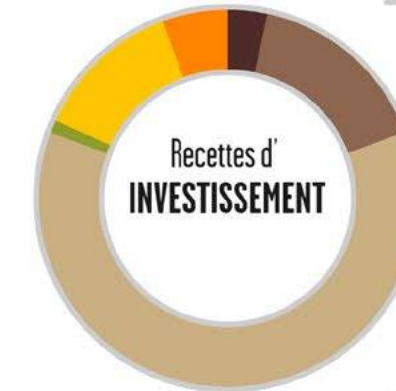
Investissement

DEPENSES : 752 000 € / RECETTES : 1 010 396 €

RESULTAT : 258 396 €



70% Etudes
1% Acquisition de terrain
7% Echelles, capteurs et maquette
3% Site internet, matériel informatique ...
12% Remboursement en capital des emprunts
6% Opérations pour compte de tiers
1% Opérations d'ordre



3% Subventions
17% Fonds de compensation de la TVA
62% Excédent de fonctionnement capitalisé
1% Opérations patrimoniales
12% Opérations d'ordre de transfert entre sections
5% Opérations pour compte de tiers

Envoyé en préfecture le 25/09/2026

Reçu en préfecture le 25/09/2026

Publié le

ID : 064-200067262-20260924-260924_06-DE

Publié par les cotisations de ses membres et les subventions des organismes publics comme l'agence de l'eau, la Région Nouvelle Aquitaine, l'Etat ou encore l'Europe. Accessoirement, des participations diverses

LE SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DU GAVE DE PAU

1.7- Les partenaires

La mise en œuvre d'une politique de gestion intégrée de l'espace rivière à la bonne échelle nécessite des partenariats étroits avec l'ensemble des acteurs concernés par la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations.

C'est la raison pour laquelle le SMBGP s'appuie sur divers partenaires institutionnels et locaux.



L'Union Européenne, via son dispositif FEDER, finance également certaines opérations menées par le SMBGP.



Les services décentralisés de l'Etat - Directions Départementales des Territoires et de la Mer (DDTM) des Pyrénées-Atlantiques, des Landes et des Hautes-Pyrénées, Office Français de la Biodiversité (OFB), Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) - assurent leur rôle d'accompagnement technique, d'instruction des dossiers et de contrôle.

Les représentants des usagers - Chambres d'agriculture, Chambres de commerce et d'industrie et particulièrement la Fédération des Pyrénées-Atlantiques pour la pêche et la protection des milieux aquatiques ainsi que les Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA) - participent à l'élaboration des programmations et au suivi de certaines actions.

Envoyé en préfecture le 25/09/2026

Reçu en préfecture le 25/09/2026

Publié le

ID : 064-200067262-20260924-260924_06-DE



BILAN DE L'ANNEE 2025

Parmi les 900 km de cours d'eau principaux que couvre le SMBGP

le gave de Pau, avec ses dimensions et son mode de fonctionnement, tient une place à part qui nécessite une approche spécifique et des moyens différents de ceux utilisés pour ses affluents.

C'est la raison pour laquelle la présentation qui suit est divisée en 2 chapitres :
le gave de Pau et les affluents.

2.1

LE GAVE DE PAU

2.1.1- Suivi annuel du gave de Pau

Le gave de Pau fait l'objet d'un suivi via les observations de terrain effectuées par le service technique du SMBGP ainsi que par le biais des retours d'informations et de demandes en provenance des EPCI-FP, des communes et des riverains.

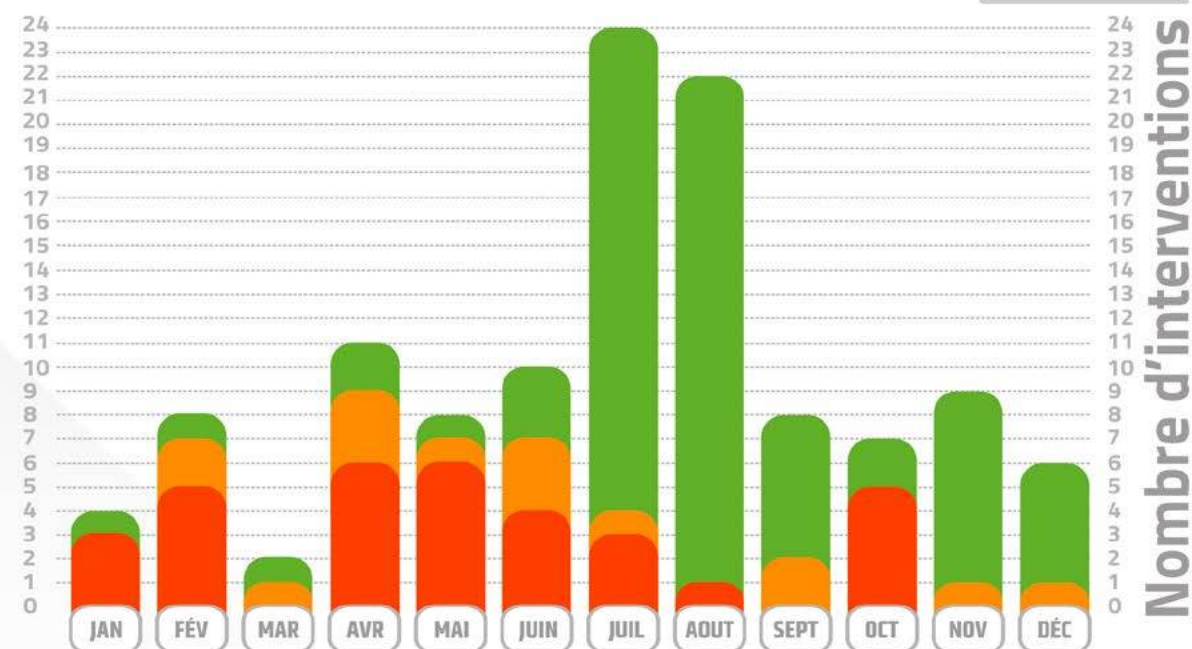
Par ailleurs, le SMBGP exerce une compétence d'assistance technique auprès de ses adhérents ou de tiers. Chaque visite réalisée sur sollicitation d'un tiers, public ou privé, fait l'objet d'un compte-rendu.

Les missions effectuées dans ce cadre sont détaillées de manière synthétique dans l'illustration ci-après.

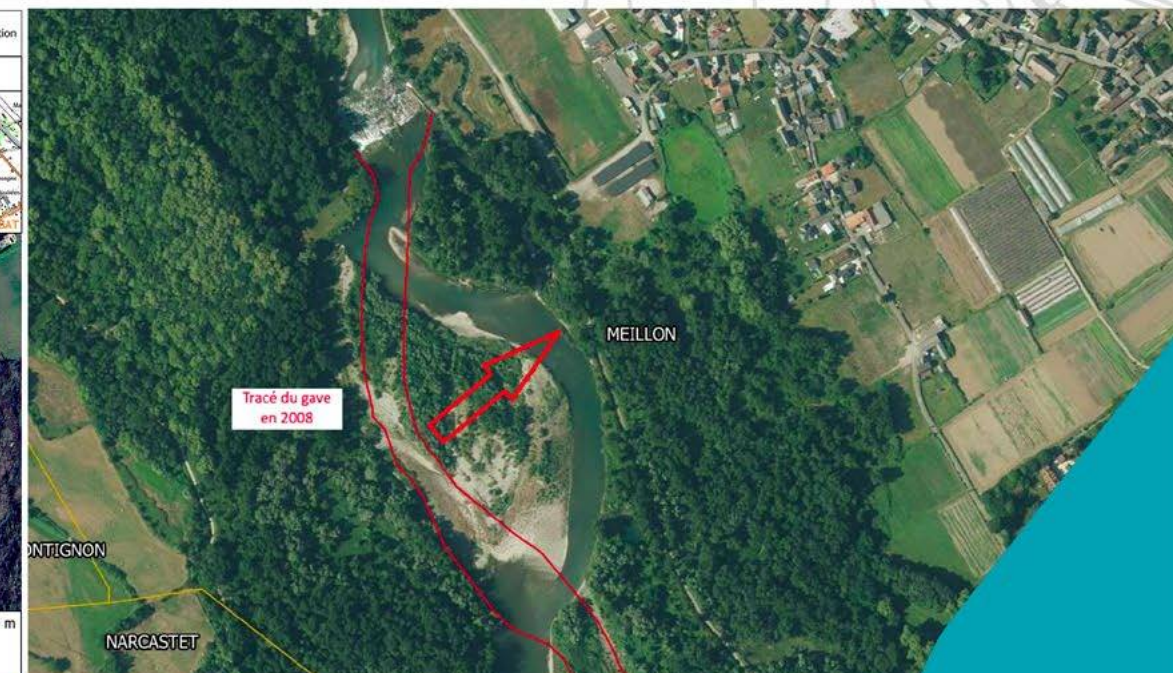
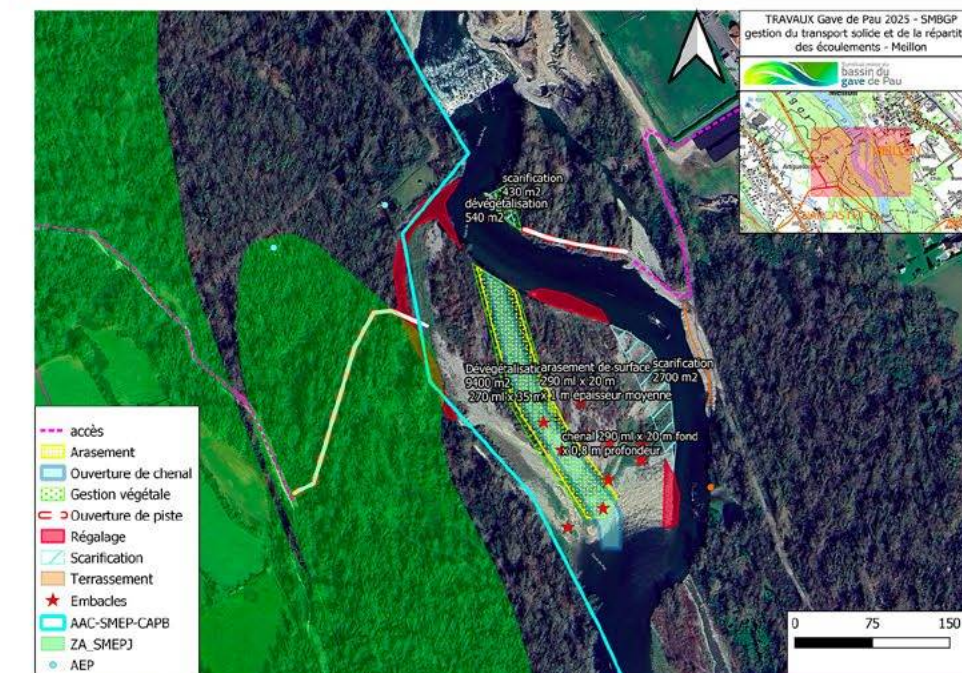
Y sont notamment indiqués :

- les diagnostics préparatoires : il s'agit de différentes visites terrain nécessaires à l'élaboration des programmes annuels de travaux
 - les expertises : suite à la sollicitation d'un tiers ou dans le cadre de problématiques particulières (crues, érosion etc.)
 - le suivi de l'état des cours d'eau et des points singuliers.

L'année 2025 a particulièrement mobilisé l'équipe technique du SMBGP avec 119 interventions. Les missions de suivi de l'état du gave de Pau et des points singuliers (zones humides, fronts d'érosion au droit des gravières, sites d'intervention...) occupent plus de la moitié des interventions avec 71 déplacements. La période estivale est celle qui concentre le plus ces suivis. Les diagnostics préparatoires aux travaux sont logiquement concentrés sur l'hiver et le printemps ainsi que sur le mois d'octobre pour les derniers chantiers de l'année. Les expertises, avec 16 interventions, sont réparties sur l'année au gré des besoins et sollicitations de tiers.



Exemple de diagnostic préparatoire :



Suivi de la mobilité depuis 2018 sur Meillon et dimensionnement des travaux pour réduire le basculement du lit en rive droite, afin d'éviter le contournement d'un seuil de stabilisation du profil en long par un recentrage des écoulements, un traitement de la végétation et des embâcles sur atterrissement.

Envoyé en préfecture le 25/09/2026

Reçu en préfecture le 25/09/2026

Publié le

ID : 064-200067262-20260924-260924_06-DE

S²LO

2.1.2- Synthèse de l'état du gave de Pau

LE GAVE DE PAU

Les débits du gave de Pau sont demeurés globalement faibles en 2025, sans montée des eaux notable.

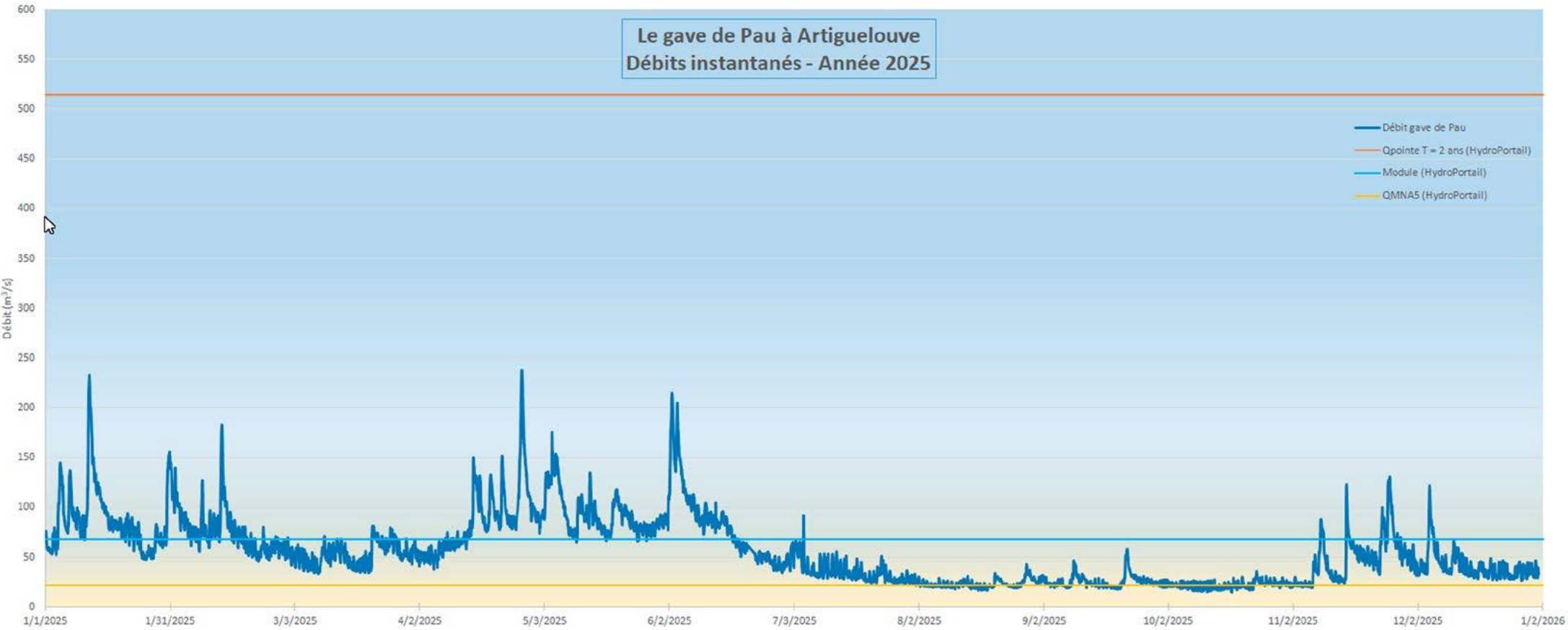
A l'exception de quelques pics au-delà de 200 m³/s observés à Artiguelouve en janvier, avril et juin, la première moitié de l'année est marquée par des débits largement en dessous des moyennes enregistrées sur ces périodes.

Le second semestre peut être qualifié de remarquable par la faiblesse des débits. Après une lente et régulière baisse des débits en juin et juillet, les valeurs ont oscillé autour du QMNA5 (débit mensuel d'étiage qui n'est constaté qu'une année sur 5) dès le début du mois d'août entraînant le passage en vigilance prélèvements du gave de Pau. Il est précisé (cf. rapport d'activité 2023) que le débit d'étiage du gave de Pau est, d'une certaine manière, avec plusieurs fluctuations quotidiennes, soutenu grâce au fonctionnement par éclusées des barrages hydro-électriques de l'amont du bassin. Cet apport « artificiel » mais précaire vient compenser la baisse structurelle du débit naturel constatée depuis des années.

Les plus faibles valeurs enregistrées sur l'année correspondent aux 17 et 18 octobre avec à peine 15 m³/s à Artiguelouve. Ces 2 jours s'inscrivent dans une séquence bien plus longue, du 7 au 23 octobre, durant laquelle le débit n'a pas dépassé 18 m³/s à Artiguelouve. Une autre période de très faible débit est observée du 16 au 20 août avec des valeurs fluctuant entre 17 et 18 m³/s. La reprise des pluies début novembre a fait timidement remonter les niveaux, qui sont néanmoins restés bien en deçà des moyennes jusqu'à la fin de l'année.

Ces conditions ont facilité la mise en œuvre des travaux programmés sur le gave de Pau. Le SMBGP a ainsi pu mener tous les chantiers prévus. D'autres opérations importantes comme la restauration des seuils de Denguin et Meillon ainsi que de leur continuité écologique ont pu être terminées par l'Institution Adour.

En ce qui concerne les gravières, aucun nouveau front d'érosion n'a été identifié mais les équipes du SMBGP sont restées très vigilantes face à ces points de vulnérabilité. Des décisions très importantes relatives à la sécurisation du secteur de Baudreix-Mirepeix ont été prises par le territoire, sous l'égide du Préfet.



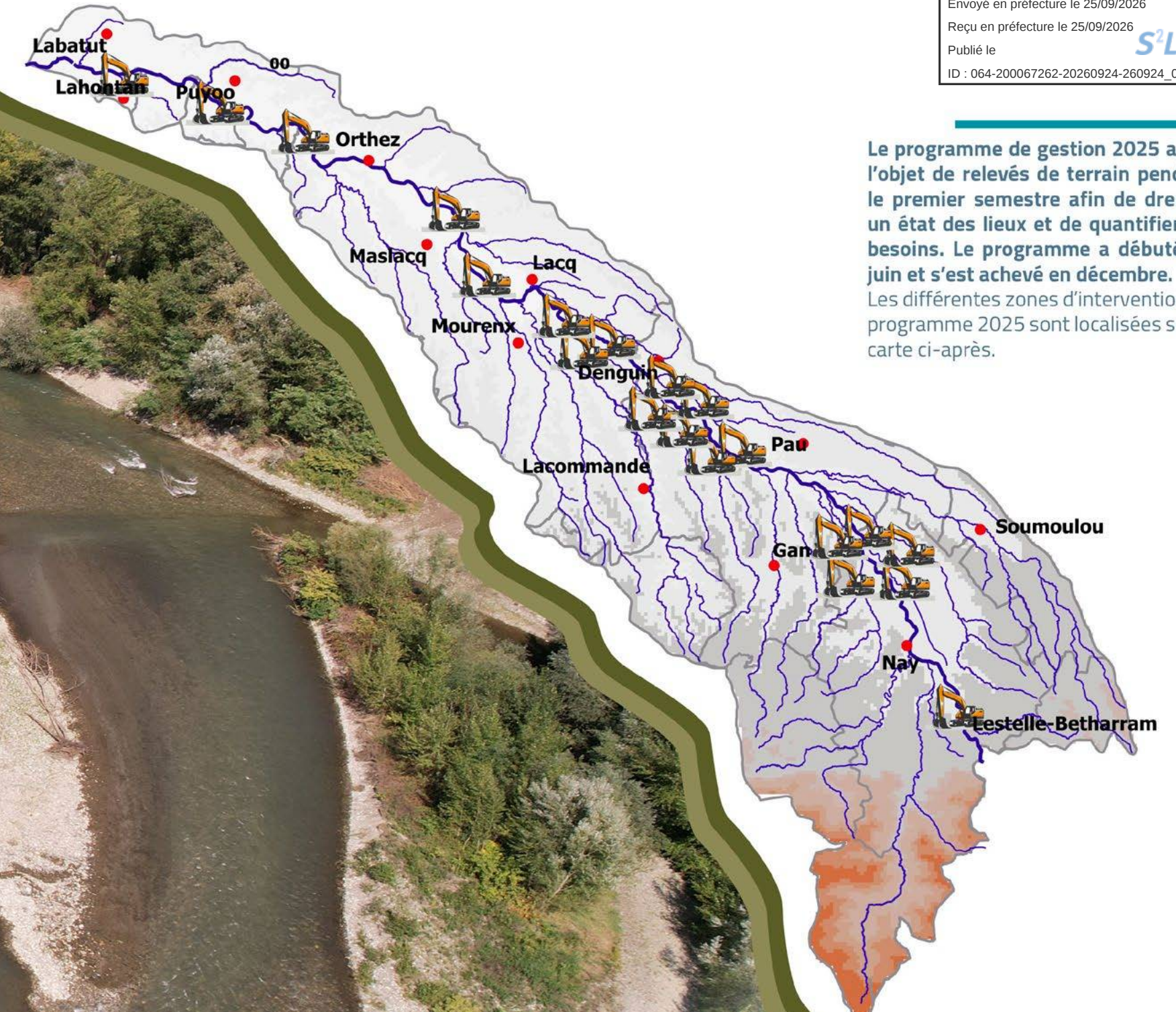


2.1.3- Travaux réalisés sur le gave de Pau

Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 064-200067262-20260924-260924_06-DE



Le programme de gestion 2025 a fait l'objet de relevés de terrain pendant le premier semestre afin de dresser un état des lieux et de quantifier les besoins. Le programme a débuté en juin et s'est achevé en décembre. Les différentes zones d'intervention du programme 2025 sont localisées sur la carte ci-après.



Labatut
Lahontan
Puyoo

Orthez

Maslacq
Lacq

Mourenx
Denguin

Lacommande
Pau

Gant
Soumoulou

Nay

Lestelle-Betharram



Quelques exemples de réalisation :

2.1

LE GAVE DE PAU

Gestion du transport sédimentaire par remobilisation d'atterrissement, diversification des écoulements sur les communes d'Assat, Meillon et Labatut-Lahontan



2.1.4- Etudes sur le gave de Pau

Le SMBGP s'est engagé dans une mission de mise à jour de la connaissance au travers d'études à vocation essentiellement opérationnelle pour la bonne gestion du cours d'eau. Les principales actions mises en œuvre à ce titre durant l'année sont synthétisées ci-après.

La gravière de Mirepeix :

L'étude de la stabilité de la berge rive droite, séparant le gave de Pau de la gravière de Mirepeix, finalisée en 2024, a fait émerger des scénarii d'aménagements afin de réduire le risque probable de capture du Gave, et ce dès la crue cinquantennale. En 2025, un arbitrage a eu lieu entre les différentes parties prenantes actant l'intérêt d'un ensemble coordonné de 3 déversoirs pour contrôler les débordements. Cet arbitrage a notamment été précédé d'une visite sur site avec les différents acteurs le 23 juin 2025 : Préfet, Services de l'Etat, Département 64, CCPN, Mairies de Mirepeix et de Baudreix, SMBGP, Groupe DANIEL, Institution Adour, agence de l'eau Adour-Garonne, CEREMA. L'étude des déversoirs et la réalisation des déversoirs amont et aval ont par ailleurs été inscrites au PAPI du gave de Pau du SMBGP, labellisé en fin d'année 2025. Le déversoir intermédiaire ainsi que le remblaiement partiel de la berge rive droite par l'intérieur de la gravière sont de la responsabilité du groupe DANIEL (réalisation, financement).



Etude de stabilité de la berge rive droite du gave de Pau au droit de la gravière de Mirepeix

- Etudes de conception avant-projet et projet avec analyse des contraintes géotechniques et topographiques
- Etat des lieux de l'environnement (faune-flore-habitats) et des usages
- Evaluer l'impact de l'ouvrage et proposer des mesures selon la séquence Eviter – Réduire – Compenser
- Etablir les dossiers réglementaires pour l'autorisation des travaux

Groupement ISL Ingénierie – BIOTOPE – SOR'EAU

- Avant-Projets provisoires des deux scénarios de digue (dimensionnement des ouvrages à construire, fonctionnement hydraulique, G2-AVP, estimation du coût des travaux)
- Analyse coûts-bénéfices
- Etude complémentaire : analyse de la réduction des impacts par l'arasement partiel du remblai du stade de foot

Montant total : 422 000 € TTC
Subventions (% du montant éligible) : 50% (de 181 k€) fonds Barnier



Lancée en mars 2024, l'étude de dimensionner

Etudes préalables aux travaux de la digue de Bordes-Assat

- Etudes de conception avant-projet et projet avec analyse des contraintes géotechniques et topographiques
- Etat des lieux de l'environnement (faune-flore-habitats) et des usages
- Evaluer l'impact de l'ouvrage et proposer des mesures selon la séquence

Eviter – Réduire – Compenser

- Etablir les dossiers réglementaires pour l'autorisation des travaux

- Sondages géotechniques, levés topographiques
- Complément de diagnostic du territoire : contraintes, enjeux...
- Cadrage réglementaire sur le niveau de crue à prendre en compte
- Modélisation hydraulique de plusieurs solutions envisageables

Groupement ARTELIA – BIOTOPE

Montant total : 242 460,60 € TTC
Subventions (% du montant éligible) : 50% (de 200 k€) fonds Barnier



Secteurs habités sur les communes de Nay et Mirepeix :

Lancée fin 2024, l'étude détaillée de l'avant-projet et projet d'un système d'endiguement sur les communes de Nay et Mirepeix a bien avancé en 2025. Le projet vise à protéger un quartier d'une centaine d'habitations et quelques enjeux économiques inondés en juin 2013. Le contexte urbain dense de la zone amène à étudier un système de protection comparable à un mur anti-crue à faible emprise. Durant l'année 2025, les enjeux environnementaux ont pu être recensés et un volet important sur les données géotechniques a fait l'objet de nombreuses investigations sur le terrain et d'échanges avec les spécialistes. Une large place a également été accordée à la concertation : avec les communes sur leurs projets d'aménagement de ce secteur, avec les riverains concernés par l'emprise projetée des ouvrages et avec les acteurs économiques, notamment les exploitants hydroélectriques du canal sur lequel devrait venir s'appuyer le mur anti-crue.

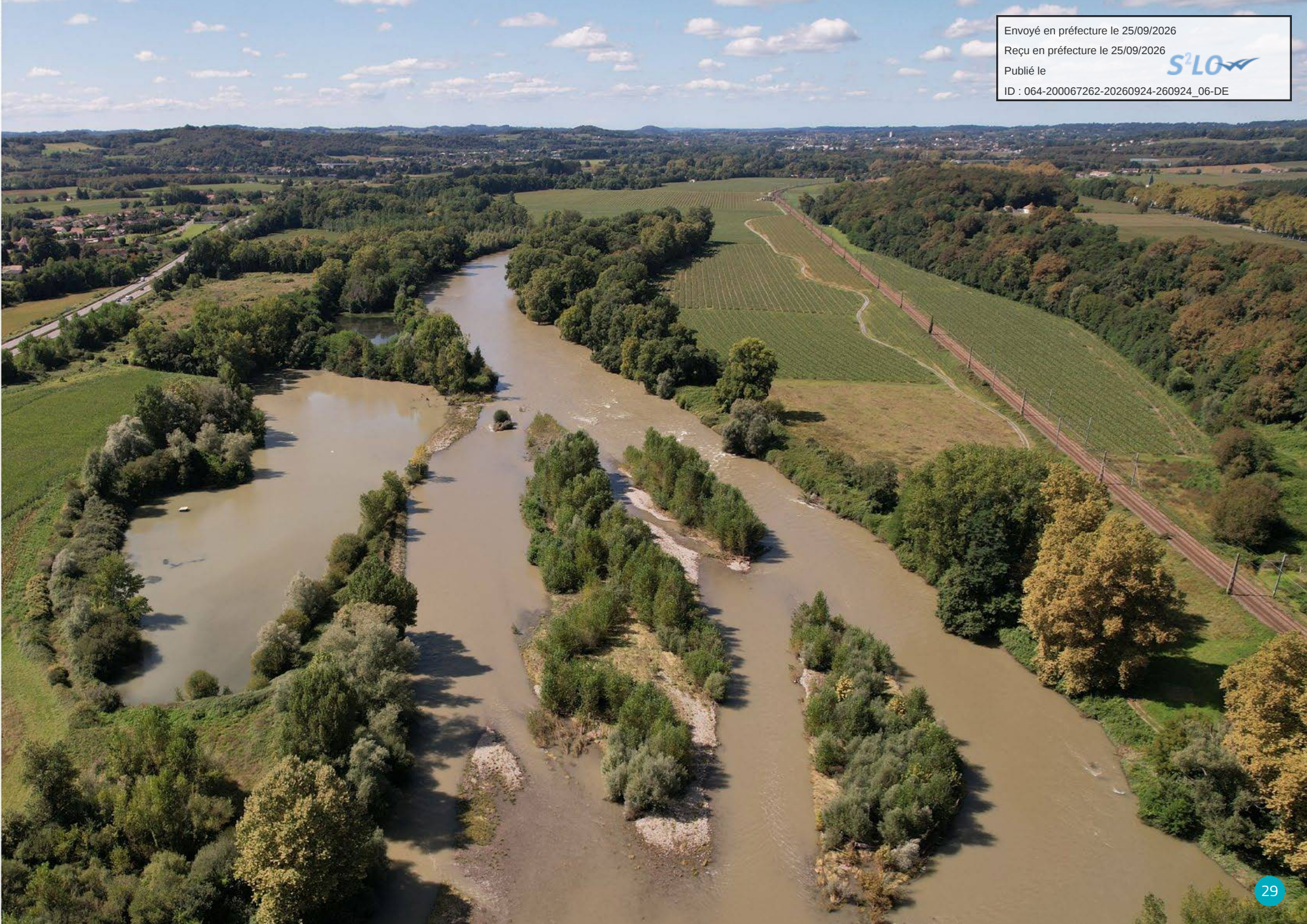
Etudes préalables aux travaux du mur anti-crue de Nay Secteur d'étude : CCPN

- OBJECTIFS**
- Etudes de conception avant-projet et projet avec analyse des contraintes géotechniques et topographiques
 - Etat des lieux de l'environnement (faune-flore-habitats) et des usages
 - Evaluer l'impact de l'ouvrage et proposer des mesures selon la séquence Eviter – Réduire – Compenser
 - Etablir les dossiers réglementaires pour l'autorisation des travaux

- AVANCEMENT**
- Diagnostic faune-flore-habitats
 - Sondages géotechniques
 - Premiers dimensionnements techniques
 - Concertation avec les riverains

PRESTATAIRES : Groupement ARTELIA – BIOTOPE

BUDGET
Montant total : 256 951,20 € TTC
Subventions (% du montant éligible) : 50% (de 100 k€) fonds Barnier



2.2- Affluents du gave de Pau

Entre un torrent de montagne comme l'Ouzom ou un cours d'eau comme le Lataillade sur l'aval du territoire, l'hydrologie, le fonctionnement hydraulique, les problématiques et les enjeux en termes de milieux aquatiques sont très différents.

C'est la raison pour laquelle, le SMBGP a choisi d'adapter son organisation et ses actions aux spécificités internes de son territoire.

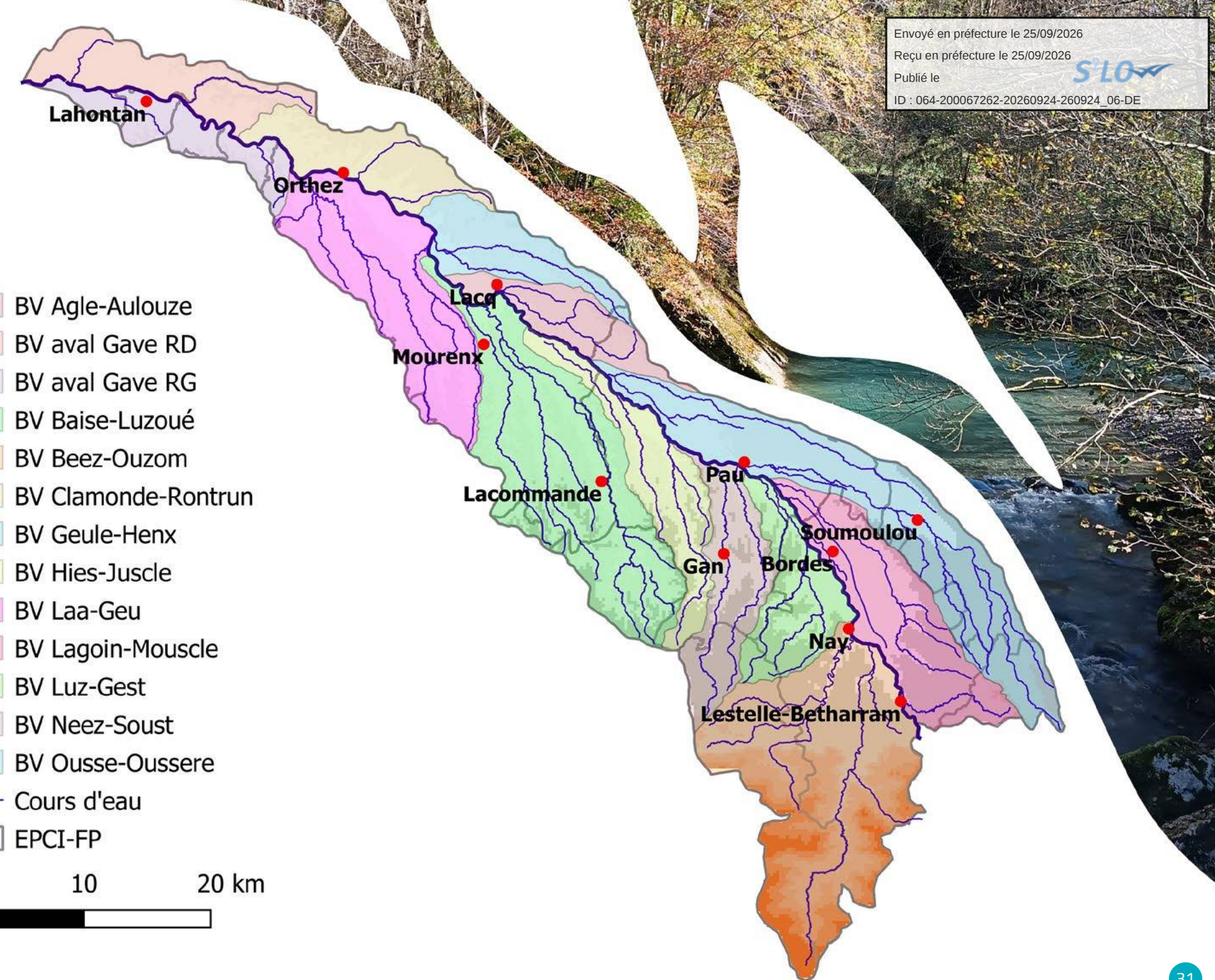
Cette adaptation s'inscrit dans la continuité de l'organisation historique du territoire, souvent en SIVU traitant un affluent du gave de Pau : différenciation d'unités de gestion cohérentes à l'échelle des bassins versants ou groupement de bassins versants.

L'objectif est, dans un **schéma global de cohérence** piloté par le SMBGP, de mettre en œuvre les **actions** les mieux **adaptées** aux besoins propres de chaque **territoire**.

La carte ci-contre présente les différents bassins versants des principaux groupements d'affluents du gave de Pau sur lesquels le SMBGP décline ses actions de manière différenciée.

- BV Agle-Aulouze
- BV aval Gave RD
- BV aval Gave RG
- BV Baise-Luzoué
- BV Beez-Ouzom
- BV Clamonde-Rontrun
- BV Geule-Henx
- BV Hies-Juscle
- BV Laa-Geu
- BV Lagoin-Mouscle
- BV Luz-Gest
- BV Neez-Soust
- BV Ousse-Oussere
- Cours d'eau
- EPCI-FP

0 10 20 km



Envoyé en préfecture le 25/09/2026

Reçu en préfecture le 25/09/2026

Publié le

ID : 064-200067262-20260924-260924_06-DE

SLO

L'ensemble des actions relatives au suivi des cours d'eau, aux études engagées et aux travaux effectués sur l'exercice 2025, est récapitulé ci-après.

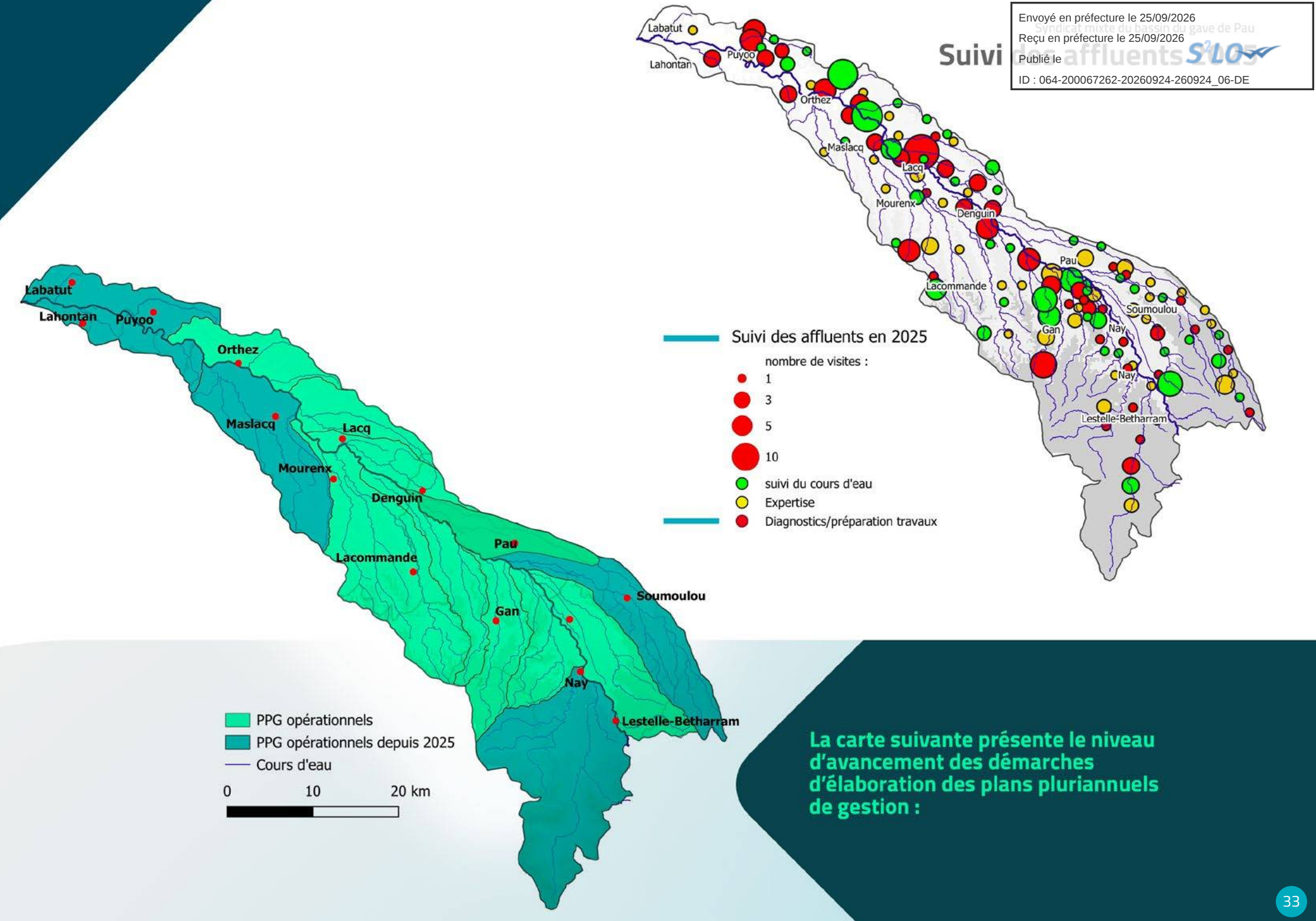
Les travaux sur les affluents du gave de Pau (cours d'eau du domaine privé) ne peuvent être réalisés par le SMBGP qu'à la condition que les opérations soient préalablement **déclarées d'intérêt général (DIG) par le Préfet**. C'est la raison pour laquelle, depuis plusieurs années maintenant, le SMBGP a progressivement engagé les démarches nécessaires à l'élaboration de **programmes pluriannuels de gestion** et les DIG associées sur les différents bassins qui composent le territoire du Syndicat. L'année 2025 marque une étape importante dans cette démarche puisque, pour la première fois, l'intégralité du périmètre du SMBGP est couvert par des DIG. Les programmations pluriannuelles sont ainsi mises en œuvre tel que défini dans les dossiers. Elles font, si besoin, l'objet d'adaptations ou modifications pour tenir compte des évolutions constatées sur les bassins depuis la validation des programmes. 2025 est donc la première année pour laquelle le SMBGP réalise des travaux sur tout le territoire et est autorisé à intervenir sur l'ensemble des 146 communes qui le composent.

2.2.1- Synthèse des actions sur les affluents

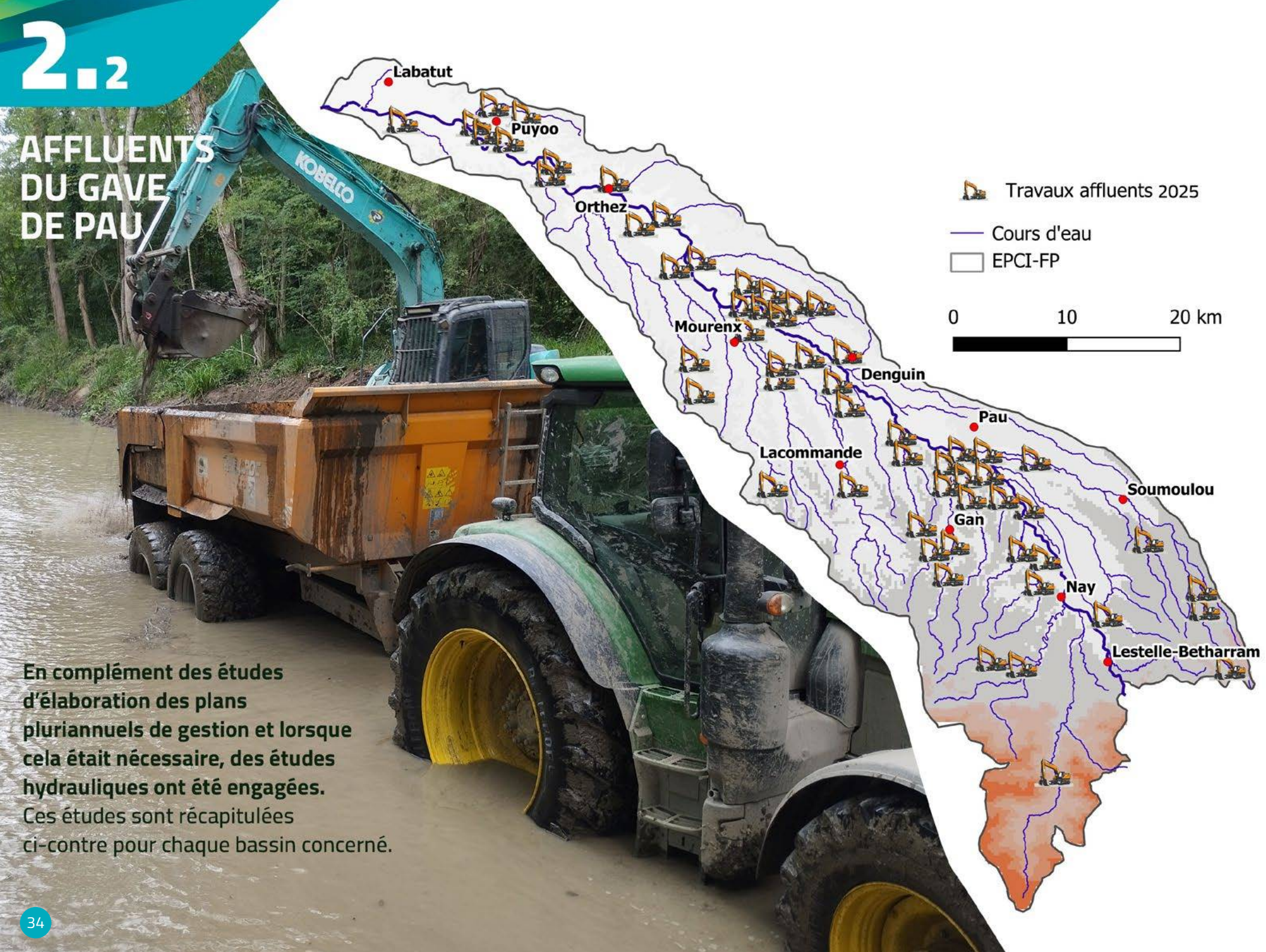
Les interventions correspondant au suivi annuel des affluents sont classées en 3 catégories :

- Les diagnostics préparatoires : il s'agit de différentes visites terrain nécessaires à l'élaboration des programmes annuels de travaux
- Les expertises, suite à la sollicitation d'un tiers ou dans le cadre de problématiques particulières (crues, érosion...)
- Le suivi de l'état des cours d'eau et des points singuliers.

Elles sont réparties ci-après en fonction des bassins d'affluents concernés.



En complément des études d'élaboration des plans pluriannuels de gestion et lorsque cela était nécessaire, des études hydrauliques ont été engagées. Ces études sont récapitulées ci-contre pour chaque bassin concerné.



Les actions sur les affluents en 2025 :

Les travaux :

- 16 km** d'entretien de berge et de gestion sélective de la ripisylve
- 34 km** de restauration de berge et de sa ripisylve avec 108 abattages préventifs
- 4,7 km** de berges renaturées
- 84** arbres sécurisés
- 1367** plants et boutures mis en place
- 43 embâcles** d'importance retirés
- 20 000 m²** de zones humides restaurées
- 5 tonnes** de déchets évacués

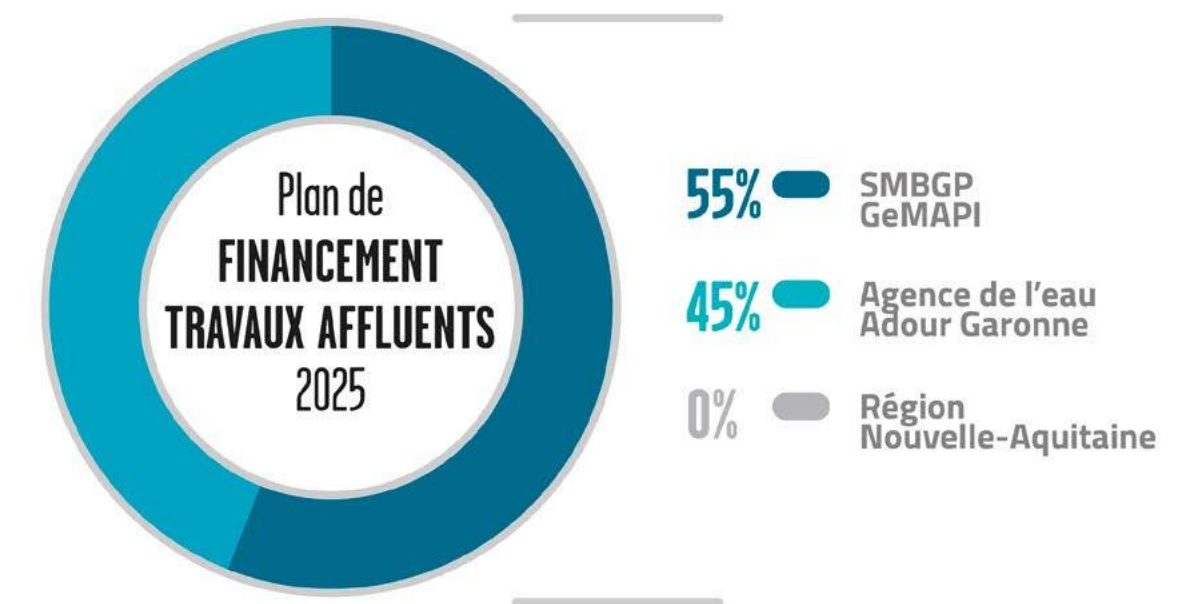
800 000 € mobilisés

Les études : 6 déclarations d'intérêt général

obtenues pour 4 programmes pluriannuels de gestion des cours d'eau et 2 opérations spécifiques de réduction des aléas inondation

6 études hydrauliques

de définition et dimensionnement des projets d'ouvrages de réduction des inondations



2.2.4- Bassin Ousse-Oussère

Après validation du dossier par les services de l’Etat, l’enquête publique visant à déclarer d’intérêt général le **programme** pluriannuel de gestion de l’Ousse et ses affluents s’est déroulée du 7 au 21 juin 2025. À la suite de quoi, les préfets des Hautes-Pyrénées et des Pyrénées-Atlantiques ont **déclaré le programme d’intérêt général** par arrêté du 8 octobre 2025.

Le programme de travaux 2025 a ainsi pu porter sur des travaux de restauration couvrant les 3 intercommunalités du bassin. Le montant des travaux s’est élevé à **72 385 € TTC**.

Sur le volet protection contre les inondations, les **4 opérations prioritaires** retenues dans l’étude hydraulique 2023-2024 (Pontacq, Nousty, Artigueloutan, Idron-Bizanos) ont été inscrites au programme d’actions de prévention des inondations (**PAPI**) et retenues suite à sa validation.

En raison de son état de vétusté avancé et des risques de rupture qu’elle présentait, des **mesures conservatoires** ont dû être mises en œuvre sur la **digue de l’Aumette à Pontacq**. Les travaux ont consisté à doubler le muret existant par apport d’argile, afin de s’assurer de son maintien sans modifier le niveau de protection. Cette opération de sécurisation n’est que transitoire en attendant la réfection complète de l’ouvrage.

L’équipe du SMBGP est par ailleurs intervenue à **26 reprises** (expertises, diagnostics ou suivis) à la suite de demandes de riverains ou de communes.

Travaux :

Commune de Loubajac (CATLP) :
Restauration du Baliheure, pour un coût de 12 913 € TTC

Commune de Lamarque-Pontacq (CATLP) :
Restauration de l’Ousse, pour un coût de 9 636 € TTC

Communes de Pontacq (CCNEB) :
Restauration de l’Ousse dans la traversée du bourg, pour un coût de 6 391 € TTC

Commune de Hours (CCNEB) :
Travaux de gestion d’atterrissement et entretien préventif d’un boisement sur le Lourrou, pour un coût de 4 579 € TTC

Commune de Hours (CCNEB) :
Restauration du Sausse et lutte contre les invasives, pour un coût de 8 216 € TTC

Communes d’Artigueloutan (CAPBP) :
Restauration du Casalé, pour un coût de 5 716 € TTC

Commune de Lée (CAPBP) :
Restauration de l’Ousse bras nord, pour un coût de 22 109 € TTC

Communes de Bizanos et Idron (CAPBP) :
Retrait d’un embâcle important, pour un coût de 2 825 € TTC

Etudes :

Etude de définition du programme pluriannuel de gestion des cours d’eau du bassin de l’OUSSE
Secteur d’étude : CATLP, CCNEB, CCPN, CAPBP

OBJECTIFS

- Etat des lieux des cours d’eau (105 km cumulés), diagnostic général, identification des points d’amélioration
- Définition d’un programme de travaux de gestion d’entretien d’intérêt général, chiffrage et réalisation du dossier réglementaire de DIG

AVANCEMENT

- Finalisation de l’instruction du dossier réglementaire par les services de l’Etat
- Enquête publique du 7 au 21 juin 2025
- Déclaration d’intérêt général par arrêté inter préfectorale du 8 octobre 2025

PRESTATAIRE : SCE

BUDGET

Montant total : 57 000 € TTC
Subventions (% du montant éligible) : 50% agence de l’eau ; 20% Région Nouvelle Aquitaine



AFFLUENTS
DU GAVE
DE PAU

L'étude hydraulique pour la création d'un bassin écrêteur de crues sur le Luz-de-Labassères à Arros-de-Nay, débuté au second semestre 2024, s'est achevée en 2025. Cette étude a notamment permis de quantifier les incidences hydrauliques de la mise en œuvre d'un second ouvrage de stockage des eaux sur le bassin versant du Luz (existence du bassin écrêteur de crues sur le Luz-de-Casalis, à Arros-de-Nay, depuis 2009). Tel que dimensionné dans une précédente étude en 2017, l'ouvrage est le plus efficace pour la crue de période de retour 30 ans pour laquelle il permet une diminution de près de 700 personnes impactées par les inondations. Enfin, dans le cadre de régularisation administrative des ouvrages de protection contre les inondations, les services de la DDTM ont instruit le dossier du Système d'endiguement de Mazères-Lezons et ont transmis leurs observations en septembre 2025. Le SMBGP et le bureau d'étude ARTELIA ont mis à jour le dossier et répondu aux demandes complémentaires en fin d'année. Un arrêté préfectoral est attendu pour 2026. En complément, 21 visites ont eu lieu à la demande de tiers ou en préparation de divers chantiers.

Etude de mise à jour des documents d'ouvrage pour régularisation du système d'endiguement de Mazères-Lezons)

Secteur d'étude : CAPBP

- OBJECTIFS
- Mise à jour de l'étude de danger
 - Réalisation d'une VTA
 - Vérification des consignes de sécurité

- AVANCEMENT
- Instruction du dossier par les services de l'Etat- demande de compléments
 - Réponse en retour du SMBGP au 15/12/2025

PRESTATAIRE : Artelia et ISL

BUDGET
Montant total : 7 582 € TTC

2.2.6- Bassin Luz-Gest

L'année 2025 a été marquée par la mise en œuvre de travaux de réduction des inondations du Loulié sur les communes de Gelos et Mazères-Lezons, grâce à l'aménagement d'une risberme inondable en rive droite du cours d'eau. Le programme pluriannuel de gestion a permis de poursuivre la restauration du Luz vers l'amont (secteur Saint-Abit), la restauration du canal des moulins et la restauration du ruisseau Las Bourries (ou Arriou). Une opération spécifique a nécessité une intervention d'urgence sur la commune d'Arros-de-Nay à la suite d'un effondrement d'une ancienne carrière dans le lit du Luz. Le lit du cours a été désobstrué en complément des travaux de dégagement de la voirie menés par le propriétaire privé. Au total, l'enveloppe annuelle s'est élevée à 70 221 € TTC.

Etude hydraulique - Création d'un bassin écrêteur de crues sur le Luz-de-Labassères à Arros-de-Nay
Secteur d'étude : CCPN

- OBJECTIFS
- Construction d'un modèle hydraulique du bassin versant du Luz jusqu'à la confluence avec le gave de Pau
 - Modélisation hydraulique du projet de bassin écrêteur du Luz-de-Labassères
 - Analyse et quantification de l'effet du bassin écrêteur sur l'aval
 - Analyse coûts-bénéfices du projet
 - Mise à jour du diagnostic environnemental existant

- AVANCEMENT
- Restitution de l'étude hydraulique (mise à jour de l'hydrologie, modélisations hydrauliques, cartes des zones inondables, décompte des enjeux impactés et soustraits aux inondations)
 - Analyse coûts-bénéfices
 - Mise à jour du diagnostic faune-flore-habitats et de la séquence ERC à prévoir

PRESTATAIRE : ANTEA

BUDGET
Montant total : 56 400 € TTC
Subventions (% du montant éligible) : 50% fonds Barnier (Etat)



Etudes préalables aux travaux de protection contre les inondations du Loulié
Secteur d'étude : CAPBP

- OBJECTIFS
- Etude d'avant-projet de différents scénarii de réduction des débordements du Loulié
 - Etude de conception du projet retenu
 - Elaboration des dossiers réglementaires pour l'autorisation de travaux

- AVANCEMENT
- Arrêté Préfectoral d'autorisation des travaux le 07/01/2025

PRESTATAIRE : SCE

BUDGET
Montant total : 33 000 € TTC
Subventions (% du montant éligible) : 50% fonds Barnier (Etat)



- Travaux :
- Commune de Saint Abit (CCPN) :**
Enlèvement d'embâcles et petit entretien sur le Lescourre, pour un coût de 3 916 € TTC
- Commune de Narcastet (CCPN) :**
Restauration du perdant et plantation, pour un coût de 10 082 € TTC
- Communes de Pardies et de Saint-Abit (CCPN) :**
Restauration du Luz, pour un coût de 31 498 € TTC
- Communes de Mazères-Lezons et Uzos (CAPBP) :**
Restauration de Las Bourries, pour un coût de 10 593 € TTC
- Communes de Rontignon, Uzos et Narcastet (CAPBP- CCPN) :**
Restauration du canal des moulins, pour un coût de 9 572 € TTC
- Communes d'Arros-de-Nay (CCPN) :**
Dégagement d'un effondrement dans le Luz – Reprofilage de berge, pour un coût de 4 560 € TTC
- Commune de Mazères-Lezons (CAPBP) :**
Création d'une risberme inondable le long du Loulié pour un coût de 102 198 € TTC

Nombre de diagnostics de vulnérabilité des habitations via le dispositif ALABRI : 7 (Rontignon, Uzos, Mazères-Lezons)

AFFLUENTS
DU GAVE
DE PAU

2.2.7- Bassin Ba se-Luzou 

En 2025, le **programme pluriannuel de gestion** des cours du bassin Ba se-Luzou  est entr  dans sa troisi me ann e de mise en  uvre. Une enveloppe de **75 769  ** a  t  mobilis e pour r aliser les diff rents travaux. Les interventions se sont concentr es sur la restauration de la ripisylve sur le Luzou    Cardesse, la Bays re   Monein et la Ba se sur les communes d'Abos et Pardies. Des op rations d'enl vement d'emb cles et d'entretien s lectif ont  galement  t  conduites sur les communes d'Os-Marsillon et Mourenx, coupl es   de la r ouverture d'annexes hydrauliques pour faciliter les  coulements et am liorer les milieux aquatiques li s aux cours d'eau. L'ann e 2025 a  t  marqu e par le lancement de **l' tude de renaturation de la Bastarde et de r ouverture d'un ancien bras de la Ba se   Lasseube**. Elle vise   analyser plus finement les causes des d bordements fr quents dans le bourg de Lasseube. Les r sultats obtenus identifient des projets permettant d'am liorer sensiblement les conditions hydrauliques tout en apportant une r elle plus-value environnementale au cours d'eau de la Bastarde, fortement artificialis e dans sa partie aval.

La d marche de s curisation de la vall e de la **Ba se** contre le **risque inondation** s' st poursuivie en 2025 avec des avanc es notables. En premier lieu, des arbitrages ont eu lieu pour s lectionner les ouvrages retenus pour la suite des d marches. Sont ainsi conserv s, le **barrage  cr teur de crues** de la Ba se sur les communes d'Abos et Parbayes et la **digue de Pardies**, dans une version renforc e et allong e. Sur ces deux sites, les investigations (g otechniques, environnementales et topographiques) se sont donc poursuivies, permettant de pr ciser l'emprise, le dimensionnement et le chiffrage des projets. En second lieu, de nombreux  changes ont pu avoir lieu avec les acteurs agricoles directement concern s et leurs repr sentants   l' chelle d partementale, dans le but d' laborer un **protocole d'indemnisation** pour les sur-inondations provoqu es par les ouvrages. Ces deux projets ont  t  inscrits au programme d'actions de pr vention des inondations pour un financement via le fonds Barnier.

Etudes pr alables   la construction des ouvrages de protection contre les inondations de la vall e de la Ba se

Secteur d' tude : CCLO

- OBJECTIFS
- Dimensionnement et implantation des 3 ouvrages de protection retenus en concertation avec le territoire
 - Conception avant-projet et projet avec analyse des contraintes g otechniques et topographiques
 - Etat des lieux de l'environnement et des usages avec recherche des mesures compensatoires sur les milieux naturels et les activit s (principalement agricoles)
 - Evaluer l'impact des am nagements et proposer des mesures selon la s quence Eviter – R duire – Compenser
 - Etablir les dossiers r glementaires pour l'autorisation des travaux

- AVANCEMENT
- R alisation d'inventaires naturalistes
 - Consultation pour prestations environnementales compl mentaires
 - Rencontre des acteurs agricoles concern s et concertation
 - R daction de protocoles d'indemnisations (phase travaux et phase exploitation)
 - Sondages g otechniques
 - AVP/PRO valid  par Copil (novembre 2025) / Finalisation du PRO sur la digue de Pardies (1 r T 2026)

PRESTATAIRES : ISL, Biotope, Terre d'Agri, Sor'Eau, BO Conseil, SGEA

BUDGET : Montant total : 400 000   TTC
Subventions (% du montant  ligible) : 36% fonds Barnier (Etat)



23 expertises, diagnostics ou suivis ont mobilis  l' quipe technique du SMBGP   la suite de sollicitations de particuliers ou collectivit s.

Etude de renaturation de la Bastarde et de r ouverture de l'ancien lit de la Ba se

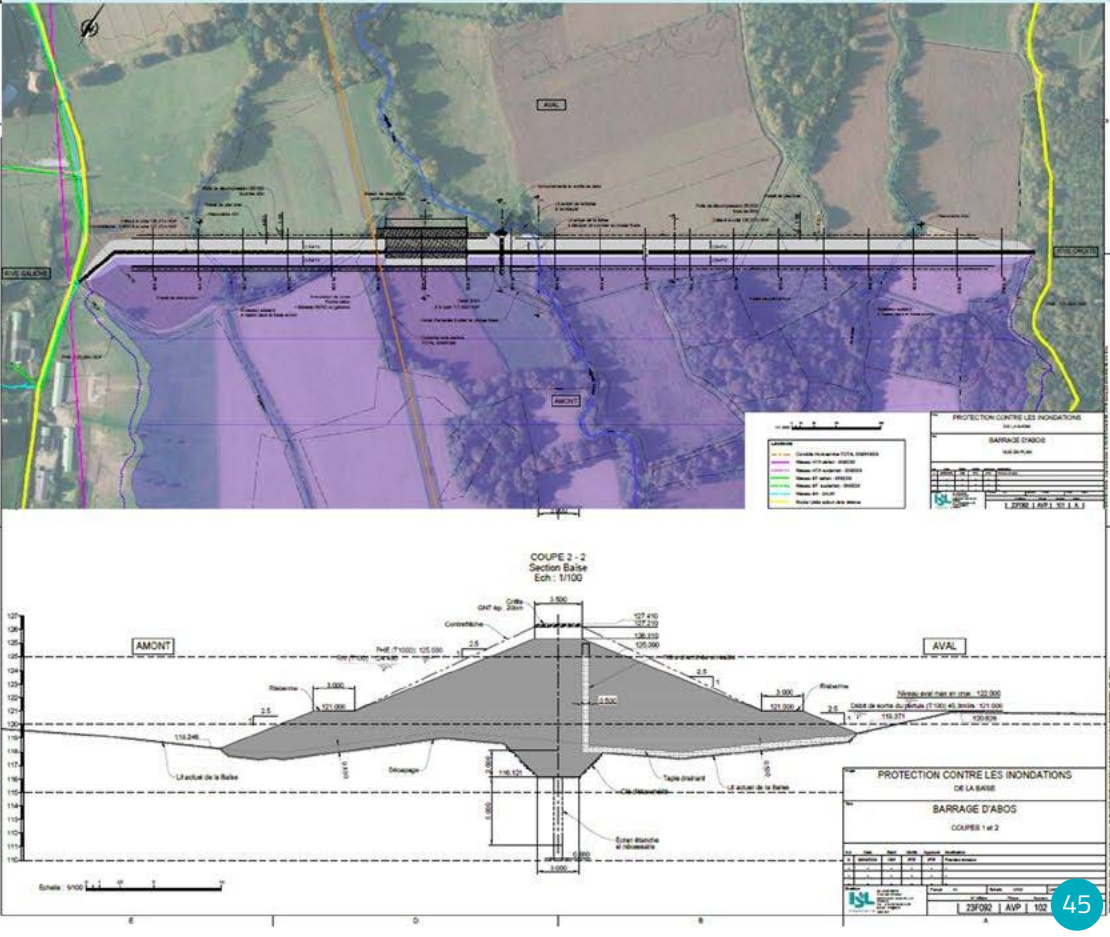
Secteur d' tude : CCHB

- OBJECTIFS
- Comprendre le contexte hydraulique du bourg de Lasseube : mod lisation hydraulique   la confluence Ba se, Baysole, Bastarde
 - Identifier des pistes de r duction de l'al as inondation
 - D finir et dimensionner un nouveau trac  de la Bastarde proche de son cours originel
 - D finir un programme de travaux visant   restaurer les fonctionnalit s  cologiques et hydraulique de l'ancien lit de la Ba se

- AVANCEMENT
- R union de lancement de la mission (mars 2025)
 - Restitution du diagnostic (juin 2025)
 - Validation de l'AVP (octobre 2025)
 - Poursuite des mission PRO et r daction des dossiers en r glementaire en 2026

PRESTATAIRES : SCE

BUDGET
Montant total : 62 293   TTC
Subventions (% du montant  ligible) : 50% agence de l'eau Adour-Garonne



2.2.9 - Bassin Geüle-Henx-Clamondé

faisabilité de mise en œuvre et de priorisation. Le montant total des travaux et études s'est élevé à **154 662 € TTC**. Dans le cadre d'une action de ce PPG, l'étude hydraulique du ruisseau Clamondé sur la commune de Castétis et la faisabilité d'arasement d'un seuil pour la continuité hydraulique et piscicole ont été réalisées, avec analyse de l'inondabilité, conception des solutions et du dossier règlementaire de demande d'autorisation pour les travaux. En ce qui concerne les ouvrages de protection existants contre les inondations, les dossiers de régularisation administrative déposés en 2023 auprès de la DDTM sur le barrage du Grecq ont fait l'objet de plusieurs échanges et compléments, qui se sont soldés par la signature de l'arrêté préfectoral portant prescriptions complémentaires et autorisation le 4 novembre 2025. Concernant le bassin écreteur de crues de la Geüle, l'instruction est toujours en cours. Une opération de faucardage de la Jussie a été réalisée à l'automne 2025 sur le barrage du Grecq, ainsi que diverses interventions pour fiabiliser sa gestion en crue et étiage (cf. chapitre 2.3) Au total, 56 interventions ont mobilisé les techniciens du SMBGP en 2025 sur ce territoire, dans le cadre d'expertises ou suivis de points singuliers à la demande de riverains ou communes ainsi que pour la préparation et le suivi des chantiers.

Etude du Clamondé et de l'arasement du seuil Martène – commune de Castétis Secteur d'étude : CCLO

OBJECTIFS

- Analyse des crues de la portion aval du ruisseau le Clamondé
- Etude de la faisabilité de l'arasement partiel ou total du seuil Martène

AVANCEMENT

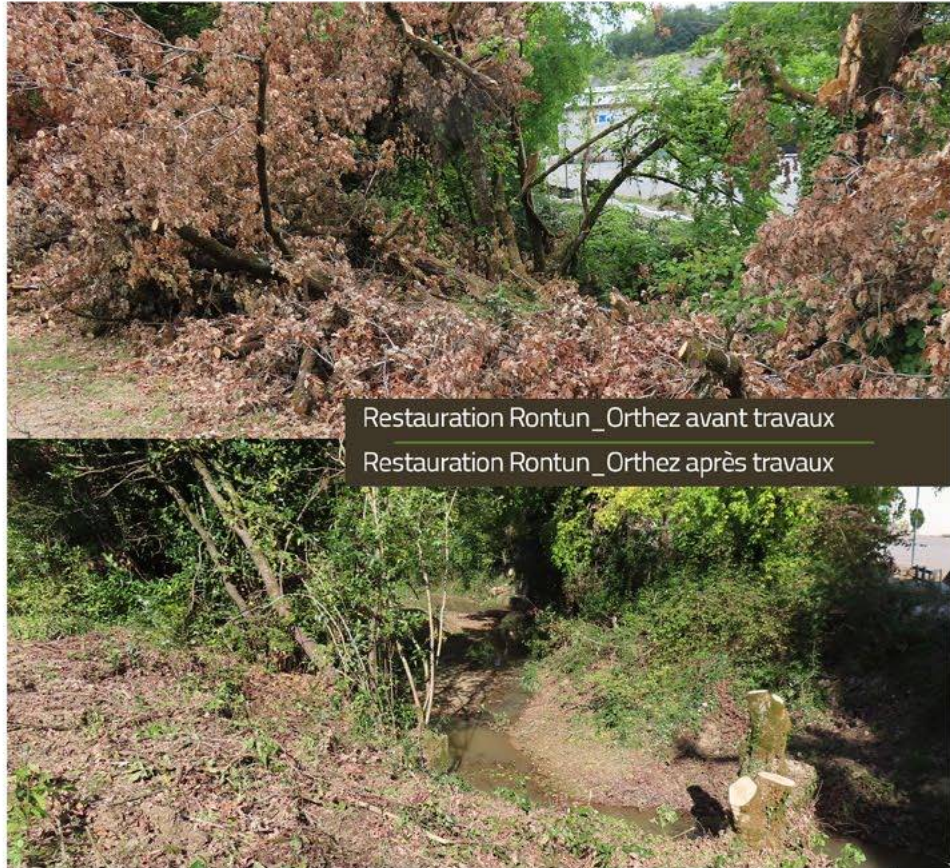
- Réalisation de l'étude hydraulique, modélisations des crues
- Analyse de la franchissabilité, conception des solutions d'arasement/dérasement du seuil, chiffrages, élaboration du dossier règlementaire d'autorisation

PRESTATAIRE : PHILIA Ingénierie

BUDGET

Montant total : 46 440 € TTC
Subventions (% du montant éligible) : en attente

La deuxième année de travaux du **programme pluriannuel de gestion (PPG) des cours d'eau** a pu être exécutée en 2025. Le programme a dû être réadapté par rapport au prévisionnel du dossier validé en 2024, pour des raisons de



Restauration Rontun_Orthez avant travaux

Restauration Rontun_Orthez après travaux



Restauration Lous Baigts_Baigts-de-Béarn avant travaux

Restauration Lous Baigts_Baigts-de-Béarn après travaux

Etude hydraulique de régularisation du barrage écreteur de crues de la Geule (Lot 6) Secteur d'étude : CCLO

OBJECTIFS

- Régularisation de l'aménagement hydraulique (VTA, stabilité, dossiers...)
- Modélisation hydraulique de la Geule
- Propositions d'optimisation des capacités d'écrêtement des crues

AVANCEMENT

- Dépôt du dossier pour analyse règlementaire
- Instruction par les services de l'Etat

PRESTATAIRE : HEA, CACG

BUDGET

Montant total : 85 584 € TTC
Subventions (% du montant éligible) : 50% fonds Barnier (Etat)

Etude hydraulique de régularisation du barrage du Grecq et du bassin du Montalibet (Lot 7) Secteur d'étude : CCLO

OBJECTIFS

- Régularisation des aménagements hydrauliques (VTA, stabilité, dossiers...)
- Modélisation des capacités d'écrêtements des crues

AVANCEMENT

- Echanges avec les services de l'Etat sur les prescriptions complémentaires demandées
- Signature de l'arrêté préfectoral le 4 novembre 2025

PRESTATAIRE : CACG, HEA

BUDGET

Montant total : 66 464 € TTC
Subventions (% du montant éligible) : 50% fonds Barnier (Etat)

Travaux :

Commune d'Orthez (CCLO) :

Restauration de ripisylve et enlèvement d'embâcles (450 ml) sur le ruisseau le Rontun, pour un coût de 7 438 € TTC

Commune de Baigts-de-Béarn (CCLO) :

Restauration de ripisylve (450 ml) et enlèvement d'embâcles sur le ruisseau Lous Baigts, pour un coût de 11 113 € TTC

Commune de Castétis (CCLO) :

Restauration de ripisylve et reconstitution d'un lit naturel avec replantation de ripisylve (620 ml) sur le ruisseau de Conques, pour un coût de 33 464 € TTC

Commune de Castétis (CCLO) :

Restauration de ripisylve (640 ml) sur le ruisseau le Clamondé, pour un coût de 8 538 € TTC

Commune de Castétis (CCLO) :

Arasement de la partie supérieure hors d'eau du seuil Martène sur le ruisseau le Clamondé, pour un coût de 18 551 € TTC

Commune de Mont-Gouze (CCLO) :

Gestion de ripisylve (1305 ml) et replantation (150 ml) sur le ruisseau la Geüle, pour un coût de 29 118 € TTC

AFFLUENTS DU GAVE DE PAU

projet a pour objectif de créer des milieux naturels propices à la biodiversité tout en réduisant les inondations sur Laà-Mondrans. 20 interventions ont mobilisé les techniciens du SMBGP en 2025 sur ce territoire, dans le cadre d’expertises ou suivis de points singuliers à la demande de riverains ou communes ainsi que pour la préparation et le suivi des chantiers.

Etude du programme pluriannuel de gestion des cours d’eau du bassin Laà - Geü

Secteur d’étude : CCLO, CCBG

OBJECTIFS

- Etat des lieux des cours d’eau du bassin Laà Geü (72 km), diagnostic environnemental
- Expertise hydraulique spécifique au secteur de Laà Mondrans
- Proposition d’un programme de travaux de gestion d’intérêt général, chiffrage et constitution du dossier règlementaire de DIG

AVANCEMENT

- Déclaration d’intérêt général par arrêté préfectorale du 6 février 2025

PRESTATAIRES : HEA, Parçan

BUDGET

Montant total : 83 000 € TTC
Subventions (% du montant éligible) :
50% agence de l’eau ;
20% Région Nouvelle Aquitaine

2.2.10 - Bassin Laà-Geü

Le **programme pluriannuel de gestion des cours d’eau** du Laà et du Geü a pu être lancé en 2025 pour sa première année. Le montant total des travaux effectués s’élève à **66 621 € TTC** avec notamment des travaux de renaturation d’envergure sur les communes de Maslacq et Biron.

Les négociations avec les propriétaires fonciers d’un site à renaturer en bordure du Laà pour l’acquisition d’une parcelle sont toujours en cours. Ce

Travaux :

Commune de Lucq-de-Béarn (CCLO) :

Renaturation de berge et recharge sédimentaire sur le Sergois, pour un coût de 10 666 € TTC

Commune de Maslacq (CCLO) :

Restauration végétale et renaturation du Geü, pour un coût de 25 583 € TTC

Comme de Biron (CCLO) :

Reméandrage, plantation de ripisylve et lutte contre la jussie sur le ruisseau de Biron, pour un coût de 24 661 € TTC

Comme d’Orthez (CCLO) :

Plantation de ripisylve sur le ruisseau des Sources, pour un coût de 5 710 € TTC

Nombre de diagnostics de vulnérabilité des habitations via le dispositif ALABRI :

1 (Lucq-de-Béarn)

Renaturation ruisseau de Biron



Retalutage plantation avant

Retalutage plantation après



2.2.11- Bassin Juscle-Hies

En 2025, pour sa neuvième année d’intervention, le **programme pluriannuel de gestion** a permis de renaturer une partie du Cazauran, de réduire le risque d’inondation et d’agrandir une zone humide sur la commune de Gan, ainsi que la récréation des zones de ripisylves sur la commune de Laroin. Le coût total des travaux réalisés s’élève à **66 453 € TTC**.

L’élaboration du nouveau programme pluriannuel s’est poursuivie tout au long de l’année, avec notamment des phases de concertation et d’analyse. Le dépôt du dossier sera réalisé en 2026 pour que ce dernier soit effectif en 2027.

L’étude hydraulique des bassins versants de Las Hies, la Juscle et du Cazauran, s’est poursuivie en 2025. Elle a permis de mettre en avant un territoire aux enjeux diffus relativement peu impactés en termes de dommages, et avec des faibles hauteurs d’eau pour une crue centennale. Partant de ce constat, le comité de pilotage de l’étude n’a pas opté pour la conception d’ouvrages ponctuels de protection contre les inondations (digues, bassins écrêteurs), mais plutôt pour des aménagements tels que la préservation et la restauration de zones d’expansion de crues ainsi que la création ou restauration de zones humides. Ces opérations relèvent de la rubrique dite des Solutions Fondées sur la Nature qui pourront être mises en œuvre via le futur programme pluriannuel de gestion.

26 interventions ont mobilisé les techniciens du SMBGP en 2025 sur ce territoire, dans le cadre d’expertises ou suivis de points singuliers à la demande de riverains ou communes ainsi que pour la préparation et le suivi des chantiers.

Etude du programme pluriannuel de gestion et étude hydraulique des cours d’eau du bassin Juscle-Hies et du Cazauran

Secteur d’étude : CAPBP, CCLO

OBJECTIFS

- Etat des lieux des cours d’eau du bassin Juscle-Hies et Cazauran (23 km), diagnostic environnemental
- Proposition d’un programme de travaux de gestion d’intérêt général, chiffrage et constitution du dossier règlementaire de DIG
- Analyse de l’hydraulique du bassin versant (hydrologie, modélisations hydrauliques, cartographie des zones inondables)
- Proposition d’actions et de mesures pour réduire le risque inondation

AVANCEMENT

- PPG : Présentation de l’état des lieux des trois cours d’eau, propositions des types d’actions à retenir et des budgets prévisionnels
- Etude hydraulique : Etat des lieux du risque inondation, analyse des enjeux exposés, estimation des dommages, propositions d’aménagements

PRESTATAIRES : Etude du PPG : HEA, Etude hydraulique : ISL Ingénierie

BUDGET

Montant total : PPG : 59 000 € TTC ; Etude hydraulique : 154 000 € TTC
Subventions (% du montant éligible) : 50% agence de l’eau ; 20% Région Nouvelle Aquitaine

Envoyé en préfecture le 25/09/2026

Reçu en préfecture le 25/09/2026

Publié le

ID : 064-200067262-20260924-260924_06-DE



Travaux :

Commune de Gan (CAPBP) :

Restauration d’une zone humide sur Las Hies, pour un coût de 32 170 € TTC

Commune de Gan (CAPBP) :

Traitement d’embâcles problématiques sur Las Hies, pour un coût de 8 244 € TTC

Commune de Laroin (CAPBP) :

Renaturation des berges sur Las Hies, pour un coût de 9 137 € TTC

Commune d’Arbus (CAPBP) :

Restauration végétale et renaturation du Cazauran, pour un coût de 11 219 € TTC

Commune de Tarsacq (CCLO) :

Restauration de la continuité écologique sur le Cazauran, pour un coût de 5 682 € TTC

Nombre de diagnostics de vulnérabilité des habitations via le dispositif ALABRI :

6 (Arbus, Artiguelouve et Tarsacq)

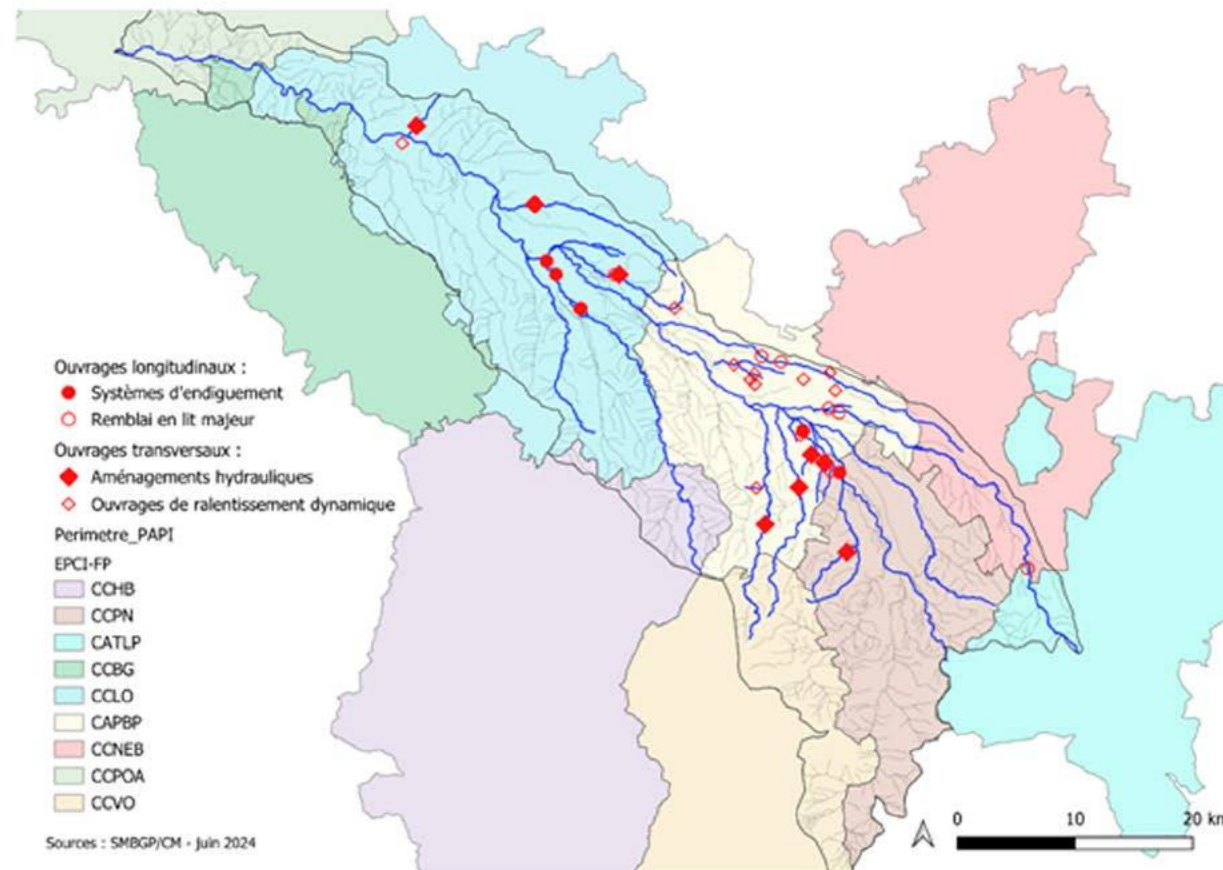
LES OUVRAGES DE PRÉVENTION DES INONDATIONS

Le SMBGP gère plusieurs ouvrages de protection contre les inondations, classés par l'Etat pour leur rôle de limitation des débordements ou d'écroulement des crues.

Il s'agit de **5 systèmes d'endiguement**, composés essentiellement de digues mais aussi d'organes hydrauliques nécessaires à leur bon fonctionnement, et de **8 aménagements hydrauliques** correspondant à des bassins écreteurs de crues dont la capacité de stockage dépasse 50 000 m³.

En complément de ces ouvrages « classés » au titre de la réglementation relative à la protection contre les inondations, le SMBGP est aussi responsable d'ouvrages plus modestes, dont l'effet sur les inondations est beaucoup plus limité. Il s'agit de 4 remblais en lit majeur, 5 ouvrages de ralentissement dynamique (petits bassins écreteurs de crues) ou encore de quelques bras de décharge et depuis 2025, d'une zone d'expansion de crue contrôlée à Mourenx.

A noter également que la Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées gère plusieurs petits ouvrages, visibles sur la carte, situés sur les communes de Billère, Lescar, Lons et Pau.



Les fiches descriptives de chaque ouvrage sont disponibles sur www.smbgp.com

Les interventions d'entretien courant consistent essentiellement en la gestion de la végétation sur et aux abords de l'ouvrage.

L'objectif est de conserver le bon état et la stabilité des structures de génie civil, ainsi que la fonctionnalité face aux crues pour lesquelles l'ouvrage a été dimensionné (exemple : éviter le développement d'arbres sur les digues afin que leur système racinaire ne vienne pas affaiblir la structure, gestion des embâcles pour éviter l'obstruction des pertuis des bassins écreteurs).

Ces interventions d'entretien sont réalisées **deux à quatre fois par an** en fonction de l'implantation des ouvrages, de la nature et densité de la végétation qui les entoure. Elles sont effectuées en majeure partie par des associations d'insertion professionnelle disposant d'un accompagnement technique spécifique pour les travaux en rivières. Sur un bassin écreteur, afin de tester les avantages et inconvénients d'une telle démarche, le SMBGP a également conventionné avec un agriculteur pour que la végétation soit pacagée par des brebis.

Les interventions plus lourdes et plus ponctuelles en raison de l'état de l'ouvrage sont réalisées par des entreprises spécialisées.

Au-delà des opérations d'entretien courant, 5 actions d'importance ont marqué l'année 2025 :

- La pose de sondes de mesure en continu du niveau d'eau et d'échelles physiques au droit de 3 ouvrages de protection contre les inondations
- La vidange du barrage du Grecq à Orthez pour le dévasement du fond du lac, qui n'avait jamais été fait depuis sa mise en eau en mars 1998, et le remplacement des échelles ; ainsi que le traitemet de la Jussie (plante aquatique invasive) par faucardage et la sécurisation de la vanne de vidange
- Les mesures conservatoires sur la digue de l'Aumette à Pontacq
- Les travaux de création d'une risberme inondable le long du Loulié à Mazères-Lezons
- La création d'une zone d'expansion de crues et d'une bras de décharge le long du Luzoué à Mourenx et Os-Marsillon

Envoyé en préfecture le 25/09/2026

Reçu en préfecture le 25/09/2026

Publié le

ID : 064-200067262-20260924-260924_06-DE

Les chiffres de travaux à retenir en 2025 sur les ouvrages de protection contre les inondations :

257 000 m²

d'entretien de la végétation sur les corps d'ouvrages et avoisinants

3425 ml

de gestion de la végétation sur digues

3 sondes

de mesure de niveaux d'eau en continu installées sur des ouvrages de protection complétées par des échelles de crue adaptées

270 000 €

engagés dont 111 000 € réalisés par des associations d'insertion professionnelle, pour l'entretien courant des ouvrages

27 500 €

mobilisés pour les mesures conservatoires mises en œuvre sur la digue de Pontacq

17 000 m³

de matériaux argileux exportés pour la création de la zone d'expansion de crue le long du Luzoué à Mourenx et son bras de décharge à Os-Marsillon

316 700 €

engagés pour les travaux sur cette opération, auxquels peuvent être ajoutés des exercices précédents, 80 000 € d'études et procédure réglementaire ainsi que 15 100 € pour le foncier

102 198 €

utilisés pour la création de la risberme inondable le long du Loulié à Mazères-Lezons

Métrologie mise en place sur certains barrages écrêteurs et systèmes d'endiguement :

En complément des équipements déployés en 2023 et 2024 sur 11 ouvrages de protection, le SMBGP a étendu son réseau de surveillance à trois nouveaux sites : les bassins écrêteurs de crues de l'Aulouze à Denguin, de Las Bareilles à Narcastet et le système d'endiguement d'Abidos.

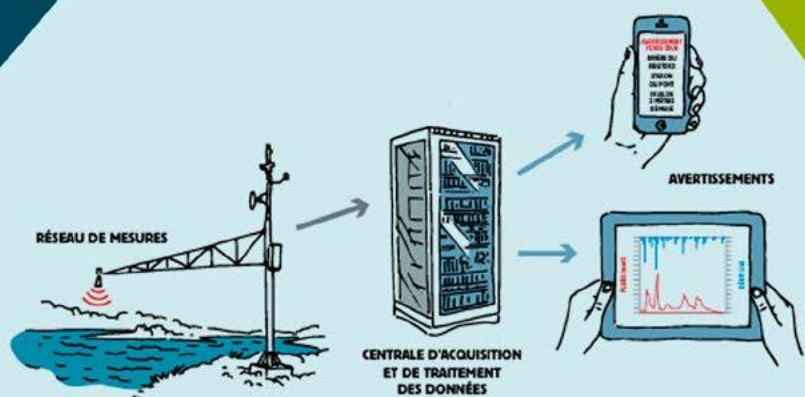
Chaque site est désormais équipé d'échelles limnimétriques avec code couleur référencé aux consignes de gestion, ainsi que de capteurs de pression ou radar, permettant un suivi des niveaux en temps réel et à distance.

Ce réseau de surveillance et d'alerte de crues est un outil précieux d'aide à la décision dans l'organisation et la gestion de crise. Le suivi en temps réel des niveaux d'eau donne des indications sur la dynamique de la crue. Cette visualisation est rendue possible par l'intermédiaire d'une interface web, sous forme de graphiques et tableurs de données. Les différentes communes intégrées dans les périmètres de protection des ouvrages ont été accompagnées et formées à l'utilisation de ce dispositif.

Puits de mesure
de la digue d'Abidos

Capteur sur le bassin
Aulouze de Denguin

Capteur bassin
Las Bareilles Narcastet



Principe de fonctionnement d'un capteur Radar

Interventions sur le barrage du Grecq à Orthez

Durant le mois de novembre 2025, le SMBGP a procédé à la vidange partielle de la retenue d'eau du lac du Grecq dans le but de :

- Tester la **vanne de vidange** du lac réparée en 2024 ainsi que la **vanne de sécurité** installée durant l'été 2025
- Remplacer les **échelles altimétriques** qui se trouvent pour les 3 plus basses, en dessous des niveaux d'eau habituels du lac
- **Dévaser** l'amont du lac, notamment les zones d'accumulation de sédiments empêchant la mesure des débits entrant dans la retenue

Le coût de ces opérations s'est élevé à :

- Installation de la vanne de sécurité : 9 259 € TTC
- Remplacement des échelles : 3 980 € TTC
- Dévasement de l'amont du lac : 39 232 € TTC

A la suite de quoi, après la remontée des niveaux consécutive aux pluies de début décembre, une opération **d'enlèvement de la Jussie**, espèce exotique envahissante, a été mise en œuvre à l'aide d'une barge flottante, pour un montant de 16 800 € TTC.

Mesures conservatoires de la digue de l'Aumette à Pontacq

Lors de la prise de compétence GeMAPI par le SMBGP en 2019, la Communauté de communes Nord-Est Béarn a transféré un ouvrage de protection contre les inondations situé à Pontacq, appelé **digue de l'Aumette**. Ce dernier n'a pu être régularisé en l'état à cause de sa faible résistance pour soutenir une charge hydraulique (mur en parpaings). En effet, l'étude SUEZ/HEA terminée en 2025, a confirmé cette **fragilité** et proposé une **réfection totale de l'ouvrage** tout en conservant le même niveau de protection. Des travaux de reconstruction et dimensionnement seront donc nécessaires à terme pour fiabiliser sa fonction, sans augmenter l'aléa inondation sur les enjeux périphériques. C'est l'objet d'un **projet** qui sera engagé en **2026**.

Dans l'attente, au regard de la vétusté de la digue et à la demande de la commune, le SMBGP a engagé des **mesures conservatoires** en juillet 2025, afin d'**éviter toute risque de rupture** brutale de l'ouvrage avant que les travaux définitifs ne soient réalisés. Ils ont consisté en un apport de 200 m³ de terre argileuse devant le mur actuel qui a été compacté sur une longueur de 110m environ. Le coût de l'opération de sécurisation s'élève à 27 500 € TTC, financé par la Communauté de communes Nord-Est Béarn.



Opération de réduction des inondations du Loulié sur les communes de Mazères-Lezons et Gelos

Le Loulié est un petit cours d'eau qui prend sa source sur les hauteurs de Mazères-Lezons. Après s'être écoulé en zone boisée et naturelle, il traverse une zone urbanisée entre les communes de Gelos et Mazères-Lezons après son passage sous la rocade.

À la suite d'**inondations récurrentes**, dont les plus récentes datent de **2018, 2021 et 2022**, le SMBGP a engagé **plusieurs études** depuis 2023 afin de **préciser la problématique et proposer les solutions les plus adaptées**. Une fois la solution retenue par les communes et la Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées, un dossier réglementaire a été constitué pour solliciter l'autorisation des services de l'Etat. Après plusieurs mois d'instruction et une enquête publique, l'**arrêté préfectoral du 7 janvier 2025** a autorisé les travaux de réduction des inondations.

Les travaux consistent en la **création d'une risberme** (champ d'expansion de crues) en **rive droite du Loulié** (Mazères-Lezons) depuis la rocade jusqu'à la voie Maréchal Leclerc/Général de Gaule, soit sur une longueur totale de 535 m. Ils se sont déroulés du 18 août 2025 au 20 octobre 2025.

Sur la partie amont, les terrains ont été mis à disposition par la commune de Mazères-Lezons et sur la partie aval par l'entreprise Brico Dépôt.

La largeur décaissée varie selon les disponibilités foncières ; elle est comprise entre 2,3 et 7 m sur une profondeur maximale de 75 cm en raison de la présence de nombreux réseaux enterrés.

Le volume de matériaux terrassés est de 1 200 m³.

Ainsi, la capacité d'écoulement dans le Loulié est passée de 300-400 L/s à 1 200-1 400 L/s aujourd'hui. Elle a donc été multipliée par 3 par rapport à la situation avant création de la risberme.

Le coût du projet s'élève à :

Etudes et procédure réglementaire : 53 784 €

Travaux (entreprises Laborde et Sanguinet) : 102 198 €

TOTAL : 155 982 €

Ils sont financés par le budget GeMAPI de la Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées, mis à disposition du Syndicat mixte du bassin du gave de Pau, maître d'ouvrage et maître d'œuvre.



LES OUVRAGES DE PRÉVENTION DES INONDATIONS

Création d'une zone d'expansion de crue et d'un bras de déchargé le long du Luzoué à Mourenx et Os-Marsillon

Le **Luzoué** est un cours d'eau qui draine un bassin versant de 183 km².

Il traverse 3 zones urbanisées dont la principale est **Mourenx**. À la suite des inondations de 2006 et 2008, une risberme a été créée en 2010 par la commune de Mourenx sur environ 750 ml. Malgré son effet de réduction de l'aléa sur plusieurs enjeux, le **lotissement La Barthe** a de nouveau été **inondé** en juin 2018 et décembre 2019. Au total, ce sont environ une trentaine de bâtiments qui restent inondables pour une crue centennale (70 m³/s).

Plusieurs études ont été engagées par le SMBGP à la demande de la Communauté de communes Lacq-Orthez et de la commune pour trouver une solution à cette problématique. Sur les différentes options proposées, c'est la création d'une **zone d'expansion de crues** couplée à un **bras de décharge** qui a été retenue.

Sa mise en œuvre a nécessité l'obtention d'autorisations réglementaires et le respect d'une procédure stricte. Une **importante concertation** a été mise en œuvre avec une consultation du public du 12 mai au 13 juin 2025, complétée de réunions publiques, dont celle du 10 juin 2025. Le projet a été **autorisé par le Préfet le 22 juillet 2025**.

Les travaux consistent en un décaissement important d'une parcelle en rive gauche du Luzoué couplé à la création d'un bras de décharge en rive droite. Ce dernier complète le stockage par une évacuation d'une partie de l'eau de crue avant un verrou hydraulique du lit du Luzoué.

Ces aménagements ont pour effet de baisser la ligne d'eau en crue, en amont (vases communicants), au niveau du quartier La Barthe.

Au-delà des effets hydrauliques, le projet apporte une réelle **plu value environnementale** tant en rive droite qu'en rive gauche, ce qui a permis l'entrée au plan de financement de divers organismes.

Les volumes d'**argile évacués** sont temporairement stockés entre Pardies et Noguères pour une **future réutilisation** dans le cadre du schéma de protection contre les inondations de la Baïse.



RIVE GAUCHE

Chiffres clés :

15 000 m³ achetés
8 000 m² de zone d'expansion de crue créée
15 000 m² d'argile évacuée
2,1 à 2,3 m d'épaisseur de terre excavée
3 dépressions humides créées

RIVE DROITE

Chiffres clés :

7 100 m² achetés
130 ml de bras de déstase créé
1,9 m d'épaisseur de terre excavée
30 ha de surface boisée sur-inondée en crue centennale

Délais

Etude et procédure réglementaire : 2 ans (printemps 2023 – printemps 2025)

Maîtrise foncière : 1 an (décembre 2023 – décembre 2024)

Travaux :

> bras de décharge : 2 mois (décembre 2024 et août 2025)

> zone d'expansion de crues : 2 mois (septembre et octobre 2025)
 15 à 20 remorques en rotation quotidienne

Effets :

Crue cinquantennale : mise hors d'eau complète du lotissement La Barthe

Crue centennale : baisse des niveaux d'eau (35 à 45 cm) dans le lotissement

- 17 bâtiments hors d'eau
- 14 bâtiments partiellement hors d'eau (de 5 à moins de 20 cm résiduels), mais les marches et seuils de porte évitent la pénétration d'eau dans les habitations
- 4 bâtiments restent inondés (environ 20 cm) : accompagnement via ALABRI

Coûts :

Postes de dépense

Etudes et procédure réglementaire : 80 000 €

Foncier : 15 300 €

Travaux (entreprises Lafitte et divers) : 316 700 €

TOTAL : 412 000 €

Plan de financement

Agence de l'eau Adour Garonne : 165 000 € (40%)

Etat (fonds vert) : 99 000 € (24%)

CCLO (GeMAPI) : 148 000 € (36%)

Mesures complémentaires :

L'entretien de cet espace sera assuré par le SMBGP :

- Visite après chaque crue et corrections éventuelles des érosions
- Fauche de la végétation pour assurer les fonctions hydrauliques de l'aménagement
- Implantation légère de végétation adaptée aux endroits stratégiques

Une convention avec le Conservatoire des Espaces Naturels de Nouvelle Aquitaine est en place pour le suivi floristique et faunistique. Un état des lieux a été réalisé avant les travaux ; des visites annuelles sont programmées jusqu'en 2030.

Envoyé en préfecture le 25/09/2026

Reçu en préfecture le 25/09/2026

Publié le

ID : 064-200067262-20260924-260924_06-DE



Réalisations du programme d'études préalables au PAPI

Fin 2025, toutes les actions du programme d'études préalables sont finalisées, hormis les études relatives aux travaux de création d'ouvrages de protection (inscrites dans les axes 6 et 7) et 5 actions reportées ou annulées.

Sur l'axe 1 : AMELIORATION DE LA CULTURE DU RISQUE

Sensibilisation des scolaires

La sensibilisation des scolaires a touché 29 classes sur l'année scolaire 2024-2025 (soit environ 700 élèves). Le projet pédagogique aborde les enjeux de l'eau et du risque inondation dans le contexte de changement climatique. En s'appuyant sur la géographie des cours d'eau, les élèves découvrent les inondations sous l'angle du fonctionnement des bassins versants. A travers des outils de médiation scientifique ludiques et innovants (maquettes et jeu collectif), le projet conduit les élèves à s'approprier les bonnes pratiques et les bons réflexes pour se protéger des inondations.

Repères de crues

14 nouveaux repères de crue ont été installés en janvier 2025 sur plusieurs cours d'eau du territoire : la Baise, le gave de Pau, le Neez et l'Ousse. Ces repères matérialisent le niveau atteint par l'eau lors des inondations passées. Ils permettent à chacun de visualiser concrètement l'ampleur de ces événements et de mieux comprendre la vulnérabilité du territoire face au risque d'inondation. Cette action réalisée en collaboration avec les communes s'inscrit dans une démarche de sensibilisation et de culture du risque, en complément des dispositifs de prévention déjà mis en place. Une carte interactive des repères de crue est disponible sur le site du SMBGP. Elle localise l'ensemble des repères de crue posés jusqu'à aujourd'hui, soit un total de 46 repères.

Sur l'axe 3 : GESTION DE CRISE

Révision de plans communaux de sauvegarde (PCS)

Suite à l'analyse des Plans Communaux de Sauvegarde des communes du périmètre du Syndicat. Plusieurs communes ont été accompagnées en 2025 afin de réviser leur PCS. Cette démarche par l'intermédiaire de nombreux échanges, a fait évoluer les documents pour les rendre plus opérationnels. Les PCS d'Aressy, Bordes et Lestelle-Bétharram sont finalisés. Les PCS des autres communes sont en cours d'adaptation.

Exercice de crise

Le 19 juin, le SMBGP a missionné le bureau d'études Mayane pour mettre en œuvre un exercice de gestion de crise. Il s'est inspiré de la crue majeure survenue en juin 2013. Les communes de Nay et Bourdettes ainsi que la Préfecture se sont prêtées au jeu de cet exercice conjoint. L'objectif était de tester la mobilisation des équipes communales, la coordination entre les différents acteurs et la pertinence des procédures prévues dans les PCS en cas d'inondation. Pendant près de 2h30, les participants ont travaillé sur un scénario réaliste reproduisant les conditions de montée des eaux, les phénomènes de débordement et les actions prioritaires à mettre en œuvre pour assurer la sécurité des habitants. Par cette mise à l'épreuve, cet exercice a aidé à renforcer la préparation du territoire face au risque d'inondation, en identifiant les points à améliorer dans l'organisation communale pour garantir une meilleure réactivité en situation réelle.

La carte illustre le territoire du PAPI, délimité par un rectangle rouge. Elle met en évidence les repères de crue posés en 2025, représentés par des triangles bleus. Ces repères sont répartis le long de plusieurs cours d'eau, notamment la Baise, le gave de Pau, le Neez et l'Ousse. Des noms de communes sont indiqués sur la carte, tels que Nay, Bourdettes, Aressy, Lestelle-Bétharram, et d'autres. Une légende en bas à droite précise que le rectangle rouge correspond au 'Périmètre du PAPI' et que les triangles bleus représentent les 'Repères de crue posés en 2025'. Des échelles de 0 à 10 km et 0 à 5 km sont également fournies.

La photo capture un moment d'un exercice de gestion de crise. Plusieurs personnes, dont des représentants des communes et du SMBGP, sont réunies autour d'une grande table en bois. Elles sont concentrées sur des documents et des cartes étalés sur la table, discutant activement. L'ambiance est professionnelle et collaborative. La salle de réunion est simple, avec des murs blancs et des chaises en bois.

Sur l'axe 4 : INTEGRATION DU RISQUE DANS L'URBANISME

L'atlas cartographique des zones inondables à l'échelle communale a été mis-à-jour à partir des nouvelles connaissances issues des études hydrauliques récentes, et transmis à l'ensemble des communes concernées.

Pour rappel, ces cartes présentent les zones inondables des Plans de prévention des risques d'inondations (PPRI) existants, ainsi que celles issues des différentes études hydrauliques, pour des crues décennale (Q10), cinquantennale (Q50) et centennale (Q100). En complément, une carte interactive pour une crue centennale a été mise en ligne sur le site internet du SMBGP.

Ces cartographies ont également été transmises aux différentes Communautés de communes et d'agglomération afin d'intégrer ces zones d'expansion de crue dans les documents d'urbanisme.

Les cartes sont accompagnées d'une note de recommandations à l'urbanisme dans laquelle sont détaillées les modalités de prise en compte de ces aléas lors de la réalisation de documents de planification et de la délivrance des autorisations d'urbanisme. Tout aménagement dans une zone inondable, même de faible hauteur d'eau, est fortement déconseillé. En avril 2025, un porté à connaissance du Préfet des Pyrénées-Atlantiques, adressé aux communes concernées, est venu appuyer la démarche engagée par le SMBGP.

Sur l'axe 6 et 7 : PROTECTION ET RALENTISSEMENT DES ECOULEMENTS

L'ensemble des études engagées se sont poursuivies et seront pour la plupart finalisées fin 2026.

Etude réhausse bassin écreteur de crues du Neez :
L'étude de conception s'est poursuivie en 2025 avec la réalisation et la restitution de l'avant-projet. Une analyse coûts-bénéfices a été menée, même si celle-ci n'est pas obligatoire à la vue du montant estimé du projet (< 2 M€ HT). Des compléments d'études ont été réalisés pour disposer d'éléments précis sur divers sujets, afin de définir dans le détail le projet et le périmètre du dossier réglementaire pour l'autorisation des travaux : géotechniques, topographiques et bathymétriques, note technique concernant les habitats piscicoles réalisée par la Fédération de pêche 64, diagnostic environnemental propre au desman.

Etude bassin écreteur de crues du Luz de Labassères :
L'étude hydraulique pour la création de cet ouvrage s'est finalisée en 2025. Elle a permis de quantifier les incidences hydrauliques de l'ajout d'un second ouvrage de régulation des crues (création du bassin écreteur du Luz de Casalis en 2009) sur les communes en aval, à savoir Arros-de-Nay, Saint-Abit, Pardies-Piétat, Baliros. L'ouvrage permettrait de mettre hors d'eau environ 700 personnes pour la crue trentennale (optimum d'efficacité), avec une influence notable sur les communes de Saint-Abit et Pardies-Piétat. Au-delà de la confluence avec le Gest, non écrêté, les effets de l'ouvrage resteraient limités.

Etude bassin écreteur de crues de la Baise et prolongement de la digue de Pardies :
La sélection définitive des ouvrages retenus pour sécuriser la vallée de la Baise contre les inondations a eu lieu en 2025. Il s'agit du barrage écreteur de crues de la digue de Pardies, renforcée et allongée. Sur ces deux sites, les investigations techniques se sont poursuivies, afin de préciser les projets. Une importante concertation a été menée avec les acteurs agricoles concernés, dans le but d'élaborer un protocole d'indemnisation pour les sur-inondations provoquées par les ouvrages.

Etude digue de Gelos :
En 2025, deux scénarios de digue ont été étudiés au stade Avant-Projet, ayant chacun un niveau de protection correspondant au niveau de la crue de 2013. L'analyse des impacts a montré qu'un niveau de protection supérieur n'était pas envisageable du fait des enjeux sur-inondés par la digue projetée. Les deux scénarios diffèrent par leur linéaire (850 m contre 550 m) et par conséquent par leur zone protégée, leurs impacts induits et leurs difficultés de mise en œuvre. L'analyse coûts-bénéfices réalisée montre que, quel que soit le scénario, celle-ci est très largement négative. Une réserve a été émise sur ce projet par le service instructeur du PAPI, conditionnant l'accord des financements.

Etude ouvrages Meillon-Aressy :
L'étude des aménagements pour améliorer les écoulements du Lagoin en crue, sur les communes de Meillon et d'Aressy (digue, bras de délestage, fossés de ressuyage), a abouti, en 2025, à la conception de l'Avant-Projet. L'analyse coûts-bénéfices menée possède un résultat positif. Une étude complémentaire, afin de caractériser la structure du remblai de la route départementale RD 937 à Aressy, a été réalisée en vue du nouvel ouvrage à créer sous la RD. La SAFER a été également missionnée pour le volet foncier. Une réunion publique s'est tenue en juin 2025, afin de présenter le projet à la population.

Etude digue de Bordes :
Sur l'exercice 2025, le dimensionnement géotechnique a été réalisé au niveau avant-projet pour le système d'endiguement. Sur le plan hydraulique, la solution initiale a été testée dans 3 configurations différentes et ont également été testées 2 variantes du projet. Ces différents tests ont servi à définir l'emprise la plus fonctionnelle au regard des contraintes du site. Une analyse coût/bénéfice préliminaire a été effectuée. Le niveau de protection retenu, en accord avec les services de l'Etat, correspond au niveau de crue connu en juin 2013. Le résultat de ces analyses a permis aux élus de valider la solution définitive qui sera développée au stade projet en 2026.

Etude digue de Nay :
En 2025, les sondages géotechniques et les analyses de sols ont été effectués, ainsi qu'une version préliminaire du dimensionnement géotechnique au niveau avant-projet, qui doit être affiné début 2026. Le modèle hydraulique a été finalisé également, ainsi que le diagnostic environnemental du site. Une analyse coût/bénéfice préliminaire a été effectué

64

65

L'ensemble des logos, acronymes et mots-clés suivants rendent compte des acteurs avec lesquels le SMBGP a collaboré en 2025 ainsi que des thématiques abordées.



COMMUNICATION



Pour rappel, cette étude visait à définir une gestion opérationnelle du gave de Pau de Lestelle-Bétharram à Cauneille à travers différents objectifs :

- Analyse de la charge solide du gave de Pau et ses modalités de transit
- Identification des perturbations au transport des sédiments
- Analyse du lien entre fonctionnement hydromorphologique du cours d'eau et état des habitats naturels
- Identification des tendances évolutives à long terme
- Propositions de modalités de gestion opérationnelle de la charge solide face aux perturbations actuelles
- Proposition de modalités d'accompagnement à long terme

Afin de rendre la synthèse la plus accessible à tous, le contenu a été séquencé en 4 vidéos distinctes (de moins de 2 minutes chacune) réparties comme suit :

- Comprendre la dynamique du Gave
- Entre extractions et aménagements, un fonctionnement perturbé
- Des perturbations locales, aux conséquences globales
- Une adaptation nécessaire

Ces perturbations peuvent alors favoriser un surstockage par endroit et à d'autres, au contraire, un transfert trop fort et trop rapide, générant parfois une incision (creusement du lit). Face à ce constat, les vidéos expliquent la stratégie d'intervention mise en place par le SMBGP :

- Accompagner la dynamique naturelle du cours d'eau et favoriser le transport dans les secteurs « bloquants »
- Réduire le risque de capture du Gave par les gravières.
- Conserver l'espace de divagation naturel du gave de Pau afin que les crues importantes puissent y dissiper leur énergie et favoriser des débordements dans des zones sans enjeux humains
- Adopter une approche adaptative et dynamique pour accompagner les évolutions dues au changement climatique.

En 2026, sera créé un document papier en complément de ces vidéos.



Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 064-200067262-20260924-260924 06-DE

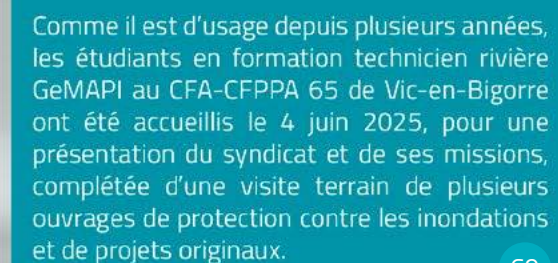
Evènements grand public

Sur l'année 2025, le Syndicat a participé à de nombreux évènements pour sensibiliser le grand public à la gestion des milieux aquatiques et au risque inondation, comme la journée de l'environnement qui a lieu tous les ans le 5 juin.

Du 13 au 15 juin, le SMBGP était présent à la Coupe du Monde de Canoë-Kayak au stade d'eaux vives de Pau. Au total, plus de 400 personnes ont pu être sensibilisées, dont 120 scolaires.

À travers la maquette du bassin versant, la géographie du gage de Pau et son fonctionnement hydrodynamique (notamment en période de crue) ont été présentés aux participants ; complété avec l'aide de la « maison résiliente », avec les dispositifs de protection et de réduction de vulnérabilité qu'il est possible de mettre en place.

Cette action améliore ainsi la culture du risque des habitants et renforce la résilience du territoire.





3- Orientations 2026

L'année 2026 sera une année charnière pour le SMBGP à différents niveaux.

En premier lieu, un nouveau conseil syndical sera installé en mai, à la suite des élections municipales et des désignations des délégués par les Communautés de communes et d'agglomération membres. Ainsi, tout ou partie des **Élus seront renouvelés** et notamment la Présidence puisque le Président actuel a décidé de ne pas se représenter.

Au regard du calendrier et des projets pluriannuels portés par le SMBGP, le **budget primitif** sera voté avant la mise en place du nouveau conseil mais pourra être adapté si nécessaire en cours d'année.

Il est en effet important de poursuivre la dynamique engagée depuis 2019, qui permet aujourd'hui de disposer de l'ensemble des autorisations pour mettre en œuvre les **13 programmes pluriannuels de gestion (PPG)** des cours d'eau du territoire, dans le respect des calendriers préétablis. Ce volet gestion des milieux aquatiques mobilisera particulièrement l'équipe technique du SMBGP pour d'une part confirmer les opérations inscrites aux PPG, les adapter si besoin, en fonction des modifications apparues, particulièrement à la suite des crues, et pour, d'autre part, les mettre en œuvre sur le terrain en concertation avec les riverains des cours d'eau. En parallèle, et afin de pouvoir assurer une continuité dans les interventions sur les cours d'eau, les **derniers arbitrages** quant au renouvellement du PPG du bassin **Juscle-Hies** seront actés en début d'année, ce qui permettra un dépôt du dossier de sollicitation d'une déclaration d'intérêt général avant l'été.

De la même manière, le dossier du nouveau **programme de gestion du gave de Pau** sera finalisé dans l'année et l'autorisation d'intervention sollicitée avant fin 2026, afin d'anticiper l'échéance, en 2027, de la déclaration d'intérêt général actuelle.

En second lieu, la validation du **programme d'actions de prévention des inondations (PAPI)** le 4 décembre 2025, ouvre des perspectives nouvelles qui engagent le SMBGP pour les 6 prochaines années. Certaines **actions** déjà mises en œuvre dans le programme d'études préalables seront **poursuivies et renforcées** tandis que de **nouvelles** pourront débuter. Les nouvelles équipes **d'Élus** (municipaux et communautaires) seront ainsi **sensibilisées et formés** dans le cadre de **parcours à la carte**, adaptés aux besoins et spécificités du territoire. La **phase opérationnelle** des différents **projets d'ouvrages** prioritaires de protection contre les inondations pourra débuter à la suite du déblocage des subventions dans la **logique de coûts-bénéfices équilibrés**. Au-delà des précisions techniques sur chacun des projets, l'année 2026 sera particulièrement consacrée aux échanges avec les services de l'Etat pour **l'obtention des autorisations préalables aux travaux**.

Enfin, après des mois de janvier et février 2026 particulièrement arrosés, qui ont nécessité à plusieurs reprises l'activation des **astreintes** pour la surveillance des digues et barrages sous la responsabilité du SMBGP, la gestion des crues sera également un domaine dans lequel les Élus et les techniciens du syndicat seront mobilisés en 2026.

Syndicat mixte du bassin du

Envoyé en préfecture le 25/09/2026

Reçu en préfecture le 25/09/2026

Publié le

ID : 064-200067262-20260924-260924_06-DE



GLOSSAIRE DES ACRONYMES :

AAPPMA
Association agréée de pêche et protection des milieux aquatiques

AEAG
Agence de l'eau Adour Garonne

AOT
Autorisation d'occupation temporaire

ASA
Association syndicale autorisée

BV
Bassin versant

CAPBP
Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées

CATLP
Communauté d'agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées

CAT NAT
Catastrophe naturelle

CCBG
Communauté de communes du Béarn des gaves

CCHB
Communauté de communes du Haut-Béarn

CCLO
Communauté de communes Lacq-Orthez

CCNEB
Communauté de communes Nord-Est Béarn

CCPN
Communauté de communes du Pays de Nay

CCPOA
Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans

CCVO
Communauté de communes de la vallée d'Ossau

DDTM
Direction départementale des territoires et de la mer

DICRIM
Document d'information communal sur les risques majeurs

DIG
Déclaration d'intérêt général

DPF
Domaine public fluvial

DREAL
Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

EPCI-FP
Etablissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre

FCTVA
Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée

FEDER
Fonds européen de développement régional

GeMAPI
Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

ML
Mètres linéaires

OFB
Office français de la biodiversité

OPCT
Opération pour le compte de tiers

PAPI
Programme d'actions de prévention des inondations

PAT
Plan d'action territorial du gave de Pau

PCS
Plan communal de sauvegarde

PPG
Plan pluriannuel de gestion des cours d'eau

PPRi
Plan de prévention du risque inondation

PLUi
Plan local d'urbanisme intercommunal

PNU
Parc naturel urbain

PLVG
Pays de Lourdes et des Vallées des gaves

SDAGE
Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux

SIVU
Syndicat intercommunal à vocation unique

SLGRI
Stratégie locale de gestion du risque inondation

SMBGP
Syndicat mixte du bassin du gave de Pau

T
Tonnes

TRI
Territoire à risque important d'inondation

ZH
Zone humide

www.smbgp.com

Envoyé en préfecture le 25/09/2026

Reçu en préfecture le 25/09/2026

Publié le

ID : 064-200067262-20260924-260924_06-DE



Syndicat mixte du
**bassin du
gave de Pau**

Technopole Hélioparc Pau-Pyrénées
2, avenue du Président Pierre Angot - CS 8011
64053 Pau cedex 9

05 59 02 76 26
contact@smbgp.com